

En raison des perturbations des réseaux sociaux, votre quotidien en ligne "Malikilé" vous informe que la rubrique « Lu sur la toile » ainsi que la publication du journal sur **facebook, whatsapp et tweeter** seront momentanément interrompues. Nous vous remercions de votre compréhension. **La rédaction**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 15 JUILLET 2020

646

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Conférence de presse du M5-RFP

Une détermination intacte



Répression meurtrière : le temps de rendre compte



Démission : le fils de IBK nargue les maliens



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	Conférence de presse du M5-RFP : Une détermination intacte	P.4
Brèves	Dissolution de facto de la Cour constitutionnelle : L'inconstitutionnalité et l'illégalité consommées par le dictateur IBK!	P.7
	Cheick Sidi Diarra s'exprime : « Droit de visiter les lieux de privation de liberté»	P.7
	Tueries et « arrestations arbitraires » de la manifestation du 10 juillet : Le M5-RFP demande l'ouverture d'une commission d'enquête internationale indépendante	P.8
	Répression de la manifestation : La Guinée a-t-elle envoyé des militaires au Mali pour aider « l'ami » IBK ?	P.8
	Mali : Le procès du jihadiste présumé Al-Hassan s'ouvre à la CPI	P.9
	Climat sociopolitique très tendu : Des leaders religieux jouent la carte de l'apaisement	P.9
	Moussa Balla Cissé sur RP média : « Le président IBK a théorisé un nouveau droit constitutionnel »	P.10
Actualité	Libération de l'honorable Soumaïla Cissé : L'URD invite IBK à passer des discours «incantatoires dépourvus d'espoir» aux actions concrètes !	P.12
	Amnesty International : Mali. La mort d'au moins 11 personnes lors des manifestations du week-end doit faire l'objet d'une enquête indépendante	P.13
	Lancement du Projet de création d'emplois pour les jeunes dans les activités HIMO : L'APEJ tend l'étrier de l'insertion pour 591 jeunes des Régions de Mopti, Gao, Kidal et Tombouctou	P.14
Politique	Répression meurtrière le temps de rendre compte	P.17
	Bamako : La « désobéissance civile » vire au drame	P.18
	Après la mort d'une vingtaine de jeunes par Forsat : Qu'espérons-nous désormais d'IBK ?	P.19
	Assemblée nationale : Karim Kéita jette l'éponge	P.21
	Crise sociopolitique : Le PM fait le point.	P.21
	Démission : le fils de IBK nargue les maliens	P.23
	Tueries du 10 juillet : IBK et son clan en quête de bouc-émissaires !	P.25
Culture & société	L'hivernage à Bamako : Un casse-tête pour la population	P.27
	Trafic de biens culturels : L'UNESCO déterminée à mettre fin à la pratique	P.28
International	Côte d'Ivoire : Démission officielle du vice-président Daniel Kablan Duncan	P.29
	Fête du 14-Juillet en France : La cérémonie militaire présidée par Emmanuel Macron	P.30
Sport	Nassira Traoré : « Le Mali remportera une nouvelle coupe	P.31
Document	Religion : Le hamallisme et sa similitude avec la tradition du prophète Muhamad	P.32



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Conférence de presse du M5-RFP : Une détermination intacte

Exiger la démission du président de la République et son régime telle est la quintessence de la conférence de presse animée, le mardi 14 juillet 2020, par les responsables du mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques, tenue au siège de la CMAS.

Militants et sympathisants du mouvement du M5-RFP sont sortis en masse pour venir écouter leurs leaders. Les récents événements dans notre ont mis les membres du M5-RFP sur un pied de guerre. Décidément, la piste du dialogue enclenchée, après le rassemblement du 19 juin 2020, s'est fortement obstruée. Le dialogue semble définitivement rompu entre les deux parties. Pour les premiers responsables du M5, les dernières mesures prises par IBK constituent un non-événement. Cette position a été explicitée aux représentants de la communauté internationale qui tentent d'amener les deux parties à souffler dans la même trompette. Peine perdue à ce stade car le torchon s'est enflammé et les plaies sont encore vives. Connu pour sa pugnacité, sa lucidité et son engagement à ne jamais lâcher prise, Me

Mountaga Tall, un des conférenciers du jour, s'est d'abord incliné sur la mémoire des martyrs et souhaité prompt rétablissement aux blessés. A l'en croire, après les tragiques événements des 10 et 11 juillet 2020, c'est la première fois que les responsables du mouvement se retrouvent au siège de la CMAS. Parce que l'endroit avait été investi et puis saccagé par des hommes habillés comme les éléments de nos forces de sécurité mais qui seraient venus en Sotrama. « **Ce siège a par la suite été mis sous embargo avec interdiction pour nous de nous y rendre. C'est une forme de provocation, nous avons compris et nous avons réagi. Et Quelle a été notre réaction ? Nous avons tenu à dire que nous avons la possibilité de nous réunir ailleurs. C'est ainsi donc nous nous sommes retrouvés au niveau du bureau du chef de file de l'opposition même si**

beaucoup ici, au niveau du M5, ne sont pas des partis politiques de l'opposition. Finalement, ils sont venus pour chercher là-bas aussi. Il y avait là une forte provocation avec comme finalité de tenir notre image », a-t-il ajouté.

Me Mountaga Tall en a profité pour saluer la présence des responsables du mouvement qui était illégalement détenu par le régime en place. « **Mais j'ai eu l'occasion de les voir pendant leur détention et j'ai trouvé des hommes plus déterminés, plus aguerris qu'avant leur interpellation. Les messages que j'ai suis chargé de vous livrer se décomposent en quelques points. Le premier porte sur les interpellations des dirigeants que je viens de citer, ma propre interpellation, l'interpellation de nombreux militants anonymes mais tout aussi importants dans notre dispositif de**



lutte. Ces dirigeants n'ont perdu de leur détermination. Au contraire tout cela nous conforte dans nos convictions, dans notre certitude que nous sommes sur le bon chemin et que nous devons poursuivre. Le deuxième message est qu'on tente de nous distraire, de nous provoquer. Les libérations n'ont fait l'objet d'aucun marchandage, d'aucune négociation, d'aucune renonciation. Le mémorandum est désormais caduc. Nous sommes revenus très clairement à notre demande initiale, la démission de monsieur Ibrahim Boubacar Keita », a-t-il dit.

Par ailleurs, il a souligné : « Au début, nous avons mis en cause la gouvernance fondée sur la corruption, l'impunité, la mise en place d'une oligarchie et d'une ploutocratie. Il s'est ajouté deux choses qui font que la démission est le seul mot d'ordre. Quels sont ces deux éléments ? Nous avons acquis la conviction que M. Ibrahim Boubacar Keita n'a ni la capacité physique, ni la capacité intellectuelle de diriger le Mali aujourd'hui. Il y a eu des tueries programmées dans ce pays. Les maliens respectent les forces spéciales anti-terroristes. Nous les applaudissons quand ils vont sur les théâtres d'opérations. Ce sont nos enfants mais leur formation, leur vocation, leur rôle, ce n'est pas de maintenir l'ordre. Et ceux qui leur demandent de maintenir l'ordre sont responsables de ce qui est arrivé. Nous demandons à la population de mettre en application les 10 commandements de la

désobéissance civile et le vendredi 17 juillet, au monument de l'indépendance, à 14 heures, prière collective et, hommage à nos martyrs », a-t-il précisé.

Très attaché au respect des lois et textes, Me Tall renchérit que justice sera faite. « Nous

avons mis en place et au travail une équipe de juristes pour déposer plainte pour assassinat. Nous allons aussi saisir la Cour pénale internationale pour les crimes commis. Nous avons déjà réuni les éléments juridiques et factuels. Et





cette plainte, on la déposera dans les meilleurs délais. Nous avons toujours inscrit nos actions dans le strict respect des textes et des lois en vigueur dans notre pays », a-t-il dit en levant toute équivoque.

Mieux, il dira : « Nos consignes ont été toujours claires. Nous sommes déterminés, nous restons dans le cadre de la loi, nous ne posons pas d'acte de violence. Mais des violents sont infiltrés parmi nous. Des milices privées opèrent. Nous avons démasqués des gens infiltrés au moment de l'indépendance. Dans la nuit du lundi au mardi, chez l'imam Mahmoud Dicko, deux autres infiltrés, armés lourdement, ont été interceptés, identifiés, photographiés et filmés et remis aux autorités compétentes. Alors qui est à l'origine de la violence ? Qui est violent ?

C'est la preuve palpable que nous ne sommes pas violents », a-t-il conclu. Le contenu du communiqué n°2 du regroupement a été livré à l'assistance par le professeur IKassa Maiga sur les tueries et arrestations arbitraires des 10, 11 et 12 juillet 2020. Le peuple malien découvre avec une profonde affliction les exécutions sommaires préméditées et les arrestations arbitraires exercées à l'endroit des citoyens pacifiques et des responsables du M5-RFP par le régime de M. Ibrahim Boubacar Keita. Les forces spéciales anti-terroristes ainsi les éléments de répression parallèles ont depuis les 10, 11 mais surtout dans la nuit du 11 au 12 juillet entrepris des opérations commandos avec des consignes claires, réprimer et tuer pour étouffer la revendication populaire exigeant la dé-

mission de M. Ibrahim Boubacar Keita et son régime. Ces forces de répression ont ainsi utilisé de façon systématique des armements de guerre et tiré à balle réelle sur les manifestants à main nue se trouvant dans les sièges des organisations politiques, dans les domiciles privés et dans les lieux de cultes notamment ceux de l'imam Mahmoud Dicko avec une vingtaine de morts et des centaines de blessés enregistrés », a-t-il indiqué.

Ce document a été traduits en langue nationale bamanan par Mohamed Salia Touré avant les questions des journalistes qui ont essentiellement tourné autour des mêmes thématiques.

■ Ibrahim SANOGO



Dissolution de facto de la Cour constitutionnelle : L'inconstitutionnalité et l'illégalité consommées par le dictateur IBK !



En décrétant la dissolution de facto de la Cour institutionnelle par le truchement d'un inutile décret anticonstitutionnel et illégal d'abrogation de leur mandat qu'il écoute ainsi après les avoir manipulés et instrumentalisés à volonté, IBK rajoute la forfaiture à la forfaiture. En vérité, c'est IBK qui est le seul responsable des errements de Manassa et de sa cour, qu'il a commandités dans le cadre de sa stratégie ignoble de succession familiale au pouvoir après son calamiteux règne désormais taché de sang de martyrs innocents. Au lieu de dissoudre l'Assemblée nationale comme la Constitution l'autorise, le petit autocrate sanguinaire IBK s'adonne directement à ce qu'il sait si faire de mieux depuis qu'il trône au pouvoir : violer la Constitution et les lois de la République. Ce décret qui transgresse avec brutalité et arrogance la Constitution du Mali, s'assimile carrément à un acte crapuleux de plus, de la part d'un Président criminel qui fait tirer à balles réelles sur sa jeunesse et embastille leurs parents, après les avoir enlevés comme des otages.

Ce décret qui jure avec les principes élémentaires de la démocratie et de l'Etat de droit, est nul et de nul effet. Aucun des arguments farfelus qu'il égrène dans ses visas ne saurait lui servir de fondement juridique. En aucun cas, la République ne doit et ne peut se reconstruire démocratiquement par des matériaux de la forfaiture juridique, au risque de créer, comme ce fut le cas en 2012 avec la prorogation de mandats de députés, de très fâcheux précédents qu'on ne se gênerait plus après à reproduire comme les deux prorogations inconstitutionnelles de la récalcitrante Manassa qu'il vient de chasser comme une malpropre. Encore une fois, le Président de la République est constitutionnellement disqualifié à dissoudre une juridiction constitutionnelle.

Mieux, IBK, le Président vomit par son propre peuple, IBK l'assassin des enfants innocents morts sous les balles de sa milice de police, est lui-même disqualifié à prétendre au titre de Président de la République du Mali.

Cheick Sidi Diarra s'exprime : « Droit de visiter les lieux de privation de liberté »



En ma qualité de Président de la CNDH, j'ai effectué ce dimanche, en compagnie du Commissaire Dr. Djibril Coulibaly, une visite inopinée, conformément à notre mandat légal, au niveau du Camp 1 pour le monitoring des conditions de détention des personnes gardées à vue en lien avec les événements des 10 et 11 juillet courant.

Si nous avons eu à échanger avec trois personnes parmi les gardés à vue, ON NOUS A INTERDIT ILLÉGALEMENT L'ACCÈS AUX CELLULES DE DÉTENTION, sur instructions soi-disant de la hiérarchie, en VIOLATION DE LA LOI 036/2016 du 7 juillet 2016 PORTANT CRÉATION DE L'INSTITUTION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME, laquelle dispose expressis-verbis " Au titre de la prévention de la torture, la CNDH est chargée d'effectuer des visites inopinées ou régulières au niveau de tous les lieux de privation de liberté..."

J'ai dû rappeler aux agents semblant ne respecter que les "instructions" au détriment de la loi, que c'est LA LOI QUI FAIT L'UNIFORME ET NON LE CONTRAIRE.

Dans l'attente de saisir toutes autorités compétentes pour le respect et la jouissance effective des droits humains, j'attire l'attention de certains dépositaires de l'autorité publique sur le fait que le respect des droits fondamentaux, dont l'État est le débiteur principal, s'impose à tous, et protège toutes personnes résidant au Mali y compris ceux qui se croiraient puissants ou au-dessus de la loi à un certain moment.

J'ai sollicité vainement la liste des personnes gardées à vue, malgré la gentillesse du CB et certains agents de cette unité d'enquête.

Les exemples sont légion où la CNDH a veillé au respect des droits fondamentaux de personnes "superpuissantes" dont des généraux à un moment de leur parcours.

Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

La protection des droits de l'homme est une responsabilité partagée. J'en appelle toujours au dialogue et aux négociations pour sauver notre patrie. Dieu préserve le Mali.

La seule et unique porte démocratique à cette crise demeure qu'il foute simplement le camp avec son clan familial. Pour que vive le Mali. Pour que s'ouvre véritablement le chantier d'honneur de la reconstruction républicaine et démocratique de notre patrie.

Tueries et « arrestations arbitraires » de la manifestation du 10 juillet : Le M5-RFP demande l'ouverture d'une commission d'enquête internationale indépendante



Courant dimanche 12 juillet 2020, les membres du M5-RFP ont fait un communiqué sur les événements tragiques en cours dans le pays. Les opposants du régime IBK déplorent une vingtaine de morts, des blessés et plaident pour l'ouverture d'une commission d'enquête internationale indépendante.

Suite à l'impérissable manifestation tenue le vendredi 10 juillet, les membres du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques ont déploré des tueries et des arrestations « arbitraires » dans leur camp. Dans un communiqué publié dimanche 12 juillet, ils annoncent la mort d'une vingtaine de leurs militants et une centaine de blessés. « Le peuple malien découvre avec une profonde douleur, les exécutions sommaires préméditées et les arrestations arbitraires exercées à l'encontre des citoyens pacifiques, voire des responsables du M5 », indique-t-on dans le communiqué. Les forces spéciales antiterroristes (FORSAT) et les éléments de répression parallèles ont, depuis les 10 et 11 juillet 2020, singulièrement dans la nuit du 11 au 12, entrepris des opérations commandos avec comme consigne de « réprimer et tuer » les manifestants, annoncent les membres du M5, cautionnant que l'opération visait à faire étouffer cette revendication populaire exigeant la démission d'IBK et de son régime. Ces forces de répression ont, de façon systématique, utilisé des armements de guerre, tirant à balles réelles sur les manifestants non armés qui se trouvaient dans les lieux de culte, dans les domiciles privés, le siège des organisations politiques, voire devant la mosquée de l'imam Mahmoud Dicko, mentionne-t-on dans le communiqué. Les partisans de Mahmoud et alliés s'indignent contre la poursuite suivie de l'arrestation nocturne des responsables politiques, les civils et les syndicaux du M5 dans les endroits ci-dessus mentionnés. Des arrestations qui, pour eux, vont à l'encontre de la charte des partis politiques et des droits les plus élémentaires des victimes de la situation. Par des malices déguisées, disent-ils, les éléments de FORSAT illégalement détournés de leurs missions se sont ainsi infiltrés dans les rangs des forces de l'ordre pour commettre des violences. D'où cette précision : « IBK et son régime ont délibérément choisi la violence dure, aveugle, et brutale en laissant derrière eux un cortège de morts et des blessés graves en lieu et place du dialogue et de la recherche de solution à cette

Répression de la manifestation : La Guinée a-t-elle envoyé des militaires au Mali pour aider « l'ami » IBK ?



Les rumeurs disent que la Guinée a envoyé des militaires au Mali pour secourir Ibrahim Boubacar Keita, président malien, proche parmi les proches présidents d'Alpha Condé. « Du calme », tempère ce matin, sur sa page Facebook, le directeur de l'Information et des Relations Publiques de l'Armée guinéenne (DIRPA) qui rappelle que « la Guinée n'a pas besoin de déployer en cachette des soldats supplémentaires au Mali. Elle est présente permanemment sur ce terrain depuis... 2013 avec d'abord une compagnie de 145 soldats (dispositif Nimba) puis à partir de 2015 avec un bataillon (opération Gangan) de 850 combattants surentraînés et suffisamment équipés. Sous bannière des Nations-Unies », a détaillé Aladji Cellou, par ailleurs porte-parole du ministère de la Défense Nationale.

crise ». Le mouvement tient pour responsable IBK et son régime des tueries enregistrées lors de ces contestations. De ce fait, ils disent prendre à témoin le peuple malien, la communauté internationale et les organisations des droits de l'homme par rapport à la situation tragique et douloureuse subie par les militants du M5. Pour donc situer la responsabilité, le mouvement plaide pour l'ouverture d'une commission d'enquête internationale indépendante. Pour l'occasion, les signataires du communiqué ont présenté leurs condoléances aux décédés, sollicitant un prompt rétablissement aux blessés. Ils finissent par faire comprendre que la lutte continue jusqu'à la démission d'IBK et de son régime.

Mamadou Diarra

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Mali : Le procès du jihadiste présumé Al-Hassan s'ouvre à la CPI



La Cour pénale internationale ouvre ce mardi matin le procès d'Al-Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud. Ce jihadiste présumé est poursuivi pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis lors de l'occupation de Tombouctou, par Ansar Dine et Aqmi, en 2012. Il était l'un des commissaires de la police des mœurs. Treize chefs d'accusation pour torture, mariages forcés, esclavages sexuels, viols, persécutions, atteinte à la dignité de la personne et attaque contre des monuments religieux... La liste des crimes répertoriés dans l'acte d'accusation est terrifiante. Mais c'est un simple exécutant qui sera au banc des accusés à partir de ce mardi, indique notre correspondante à La Haye, Stéphanie Maupas.

A l'origine simple pharmacien vétérinaire membre d'un mouvement prônant la cause du peuple touareg, Al-Hassan, agent de la police islamiste lors de l'occupation de Tombouctou en 2012, partageait le dessein des chefs d'Ansar Dine et d'Aqmi, avance le bureau du procureur. Il voulait soumettre « la population civile à un nouvel appareil de pouvoir fondé sur l'idéologie religieuse ». C'est ce que va tenter de prouver l'accusation au cours du procès qui s'ouvre ce mardi.

Police islamiste

Plus précisément selon la procureure de la CPI Fatou Bensouda, Al-Hassan menait lui-même les patrouilles chargées de surveiller la population et de faire respecter les règles de la charia. Il aurait aussi participé à l'application des décisions du tribunal islamique, infligeant des coups de fouets et d'autres châtiments violents aux personnes condamnées. La procureure l'accuse également d'avoir pris part au système de mariages forcés entre des combattants jihadistes et des femmes de Tombouctou, une politique qui a mené à de nombreux viols répétés. Des accusations réfutées par la défense lors de l'audience préliminaire en juillet 2019 : selon son avocate, Al-Hassan n'est « ni radical, ni mysogine, ni jihadiste ».

L'avocate d'Al-Hassan demande de clore le dossier

Les premiers témoins devraient commencer à déposer à partir de fin août. La pandémie de Covid-19 complique néanmoins la planification du procès. Le procureur prévoit déjà d'auditionner un certain nombre de témoins par vidéo conférence. Quant à la défense, elle n'a pas pu se rendre au Mali pour le travail de contre-enquête.

Mais l'avocate d'Al-Hassan réclame surtout la clôture du dossier. Maitre Taylor Affirme que ce touareg aurait été torturé par la DST du Mali, peu après son arrestation en 2017. A l'époque, les enquêteurs du procureur avait rencontré l'ancien commissaire de la police islamique et procédé à son interrogatoire, avant de demander un mandat d'arrêt contre lui. Le second délivré par la Cour dans l'enquête Mali, ouverte en 2013.

RFI

Climat sociopolitique très tendu : Des leaders religieux jouent la carte de l'apaisement



Des leaders religieux, Ousmane Cherif Madani Haidara, président du Haut conseil Islamique du Mali ; Cardinal Jean Zerbo, Archevêque de Bamako et Nouhou Ag InfaYattara, président de l'Association des groupements d'églises et missions protestantes évangéliques au Mali (AGEMPEM), ont appelé, sur les antennes de l'ORTM, les Maliens au calme et au dialogue. Face à la situation sociopolitique tendue qui a abouti aux morts d'hommes, aux saccages et aux destructions des biens publics et privés, des leaders religieux, musulmans et chrétiens, ont appelé à l'apaisement et au dialogue.

D'abord, le président du Haut conseil islamique du Mali (HCI), Cherif Ousmane Madani Haidara, a invité les populations maliennes à savoir raison garder. Pour lui, la situation actuelle ne fera qu'aggraver les difficultés du pays. « J'appelle les citoyens au calme. Quelles que soient les difficultés, quand on engage un vrai dialogue, on peut avoir une solution », a-t-il déclaré, avant de rassurer qu'ils font de leur mieux pour la recherche rapide des solutions.

Le Guide spirituel de Ançardine a aussi appelé le pouvoir en place à assumer ses responsabilités tout en servant bien les gouvernés. Il a demandé, à IBK, la libération des leaders du M5-RFP qui ont été interpellés après la manifestation. Le président du HCI appelle ceux-ci aussi au dialogue après leur libération. « Il faut qu'on se parle, qu'on dise la vérité. Nous demandons au Président de la République de dialoguer avec les contestataires. Tout ce qui peut sortir ce pays de cette crise, c'est le dialogue », a-t-il prêché.

Pour le Cardinal Jean Zerbo, Archevêque de Bamako, le Mali ne mérite pas ce qui se passe actuellement. Il a déploré les morts et a invité tous au calme et au dialogue.

De son côté, le président de l'Association des groupements d'églises et missions protestantes évangéliques au Mali (AGEMPEM), le révérend Nouhou Ag Infa Yattara, a affirmé qu'« aucun fils, aucune fille ne peut être indifférent face à cette situation ». Il a donc appelé les fidèles chrétiens à la prière et à l'intercession en faveur de la paix au Mali. « Nous lançons un appel au calme à tous les Maliens et à toutes les Maliennes », a-t-il sollicité avant d'ajouter que : « L'AGEMPEM appelle particulièrement tous les fidèles chrétiens évangéliques à prier pour la restauration de tous les cœurs meurtris dans toutes les familles endeuillées et un prompt rétablissement aux blessés ». Seul le dialogue pourrait résoudre la crise actuelle, selon le révérend Nouhou Ag Infa Yattara.

Boureima Guindo

Moussa Balla Cissé sur RP média : « Le président IBK a théorisé un nouveau droit constitutionnel »

L'abrogation du décret de nomination des membres de la Cour constitutionnelle par le président de la République était le thème d'un débat sur RP média ce dimanche 12 juillet 2020. Les constitutionnalistes s'accordent à dire que le chef de l'État est dans l'illégalité.

« La Constitution malienne donne-t-elle pouvoir au président IBK pour abroger le décret de nomination des membres de la Cour constitutionnelle ? », tel était le thème du débat de ce dimanche 12 juillet 2020 de RP média. En réponse à cette interrogation, les constitutionnalistes n'ont pas cherché de midi à quatorze heures. Ne voulant parler que de droit, ils ont montré le caractère illégal de cette décision du président IBK.

Aucun pouvoir d'abroger le décret de nomination

Selon Balla Cissé, constitutionnaliste malien, IBK ne possède pas le pouvoir d'abroger le décret de nomination des membres de la Cour constitutionnelle. Il ne peut pas démettre les membres de cette cour de leur fonction. C'est ce qui l'amène à qualifier cette décision de « fraude constitutionnelle ». « Le président IBK a théorisé un nouveau droit constitutionnel », soutient-il, avant de préciser que ce qu'il a fait est inédit. À en croire M. Cissé, il se pourrait qu'il y ait une para constitution, c'est-à-dire une constitution à côté de la constitution officielle. Cette position est partagée par Mohamed Nouhoum Koné, constitutionnaliste aussi.

Le chef de l'Etat n'est pas le seul à violer la Constitution. Le M5 s'est également servi de la Constitution en annonçant la désobéissance civile, explique M. Cissé avant de préciser que le mouvement est sorti de la Constitution en transformant cette désobéissance en insurrection.

Un « régime aux abois »

À partir de ces analyses, André Bourgeot doute que cette décision d'IBK



puisse changer la donne actuelle. Au contraire, elle engendre le désordre en raison de son illégalité. À l'en croire, la CEDEAO peut ne pas maîtriser la Constitution malienne. Mais le président IBK doit la connaître. « Violent la Constitution malienne, c'est violer la souveraineté des citoyens », déplore-t-il avant de déclarer que « le régime est aux abois ».

En ce qui concerne les tirs à balles réelles ayant occasionné des morts d'hommes, M. Bourgeot s'interroge : qui a donné l'ordre de tirer ? Deux postulats possibles : le ministre de la Défense ou encore à un échelon supérieur. La situation est assez complexe, reconnaît-il. Mais il estime que l'ouverture des enquêtes annoncées par le chef de l'État peut permettre d'éclairer sur la question. Mais la crainte qu'il exprime aussi à ce niveau est que c'est rare au Mali de mener des enquêtes jusqu'au bout. Pourtant, il faudrait mener à bout cette enquête annoncée par IBK, invite-t-il.

Face à l'allure qu'a prise la manifestation, André Bourgeot souligne qu'il s'agit d'un « point de non-retour ». Car « le peuple acculé n'a d'autre solution que de sortir ». Ainsi, le M5 ne se réduit plus à une dimension simplement religieuse, fait-il comprendre. Ce mouvement est déterminé à mener cette lutte à bout.

Togola



Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Libération de l'honorable Soumaïla Cissé : L'URD invite IBK à passer des discours «incantatoires dépourvus d'espoir» aux actions concrètes !



Le principal parti de l'opposition a condamné la répression sanglante perpétrée par les forces de l'ordre contre des manifestants les 10 et 11 juillet 2020 à Bamako ayant fait plusieurs morts et de nombreux blessés. Il a tenu le Président IBK et son régime responsables de ces tueries. Impatient de la libération de son président, l'URD a appelé le chef de l'État à sortir des discours pour mener des actions concrètes afin que Soumaïla Cissé revienne à la maison sain et sauf. « L'URD a constaté avec une grave stupéfaction la répression sanglante et sauvage perpétrée par les forces de l'ordre du régime IBK contre des manifestants pacifistes à mains nues les 10 et 11 juillet 2020 à Bamako, ayant fait plusieurs morts et de nombreux blessés », a déploré le communiqué du parti de la poignée de main signé par son secrétaire à la communication, Me Demba Traoré. L'URD, en colère contre le pouvoir en place, ajoute dans son communiqué : « Les forces du régime IBK, en abattant à bout portant un jeune non loin du Cabinet du Chef de file de l'opposition et en assiégeant, par des tirs à balles réelles durant toute la journée et une bonne partie de la soirée, le domicile et la mosquée de l'imam Mahmoud Dicko à Badalabougou, ont prouvé à la face du monde qu'elles étaient venues dans le seul but de tuer ». Pour ce parti politique d'opposition, il y a lieu

de douter si c'étaient réellement les forces régulières de sécurité du Mali vu « l'usage disproportionné des armes ». Le parti a ainsi condamné ce qu'il qualifie d'« atteinte grave à la liberté de manifester et à l'État de droit » et s'est dit solidaire de toutes les décisions prises au sein dudit regroupement et celles prises par le M5-RFP. Aussi, a-t-il condamné « les actes d'intimidations, de menaces et les arrestations arbitraires, parfois dans des conditions inhumaines et dégradantes, des responsables et militants du M5-RFP, dont certains ont été interpellés dans l'enceinte du Cabinet du Chef de file de l'opposition ». Il a, par la suite, appelé à la libération immédiate et sans condition des personnes interpellées. Pour l'URD, IBK et son régime sont « les seuls responsables des morts, des blessés et de tous les actes de vandalisme de ces deux jours ». « C'est bien l'aveuglement, l'entêtement et l'autisme de IBK qui sont à l'origine de la tension », précise-t-on dans le communiqué qui appelle la communauté internationale à ouvrir une enquête indépendante sur « les exactions perpétrées contre les paisibles populations pour que leurs auteurs, coauteurs et complices soient traduits devant la justice ». L'appel de l'URD à IBK pour la libération de l'Honorable Soumaïla Cissé Le Président IBK a démenti, lors de son

adresse à la Nation, les fausses informations sur la mort de l'honorable Soumaïla Cissé et rassuré qu'il sera de retour bientôt. « À ce sujet, je vais vous mettre en garde contre les fausses informations qui circulent sur les réseaux, qui ne tiennent même pas compte, de ce qu'elles peuvent causer à une famille dans la peine déjà et en rajoutent à son anxiété, à sa douleur. Je vais dire ici qu'il n'en est rien, Soumaïla est sain et sauf et Inchallah ! Inchallah ! Inchallah ! Il sera de retour parmi nous ». C'est la deuxième fois que le président de la République a donné des assurances sur l'honorable Soumaïla Cissé et annoncé son retour très prochain. L'attente devient trop longue pour les proches du chef de file de l'opposition. C'est pourquoi son parti, l'URD, demande à IBK de passer des discours aux actes. « S'agissant de la libération de l'honorable Soumaïla Cissé, l'URD invite Ibrahim Boubacar Keïta à passer des discours incantatoires dépourvus d'espoir aux actions concrètes. L'honorable Soumaïla Cissé doit être immédiatement libéré ! », lit-on dans le communiqué signé par Me Demba Traoré en date du 12 juillet. Le parti a également invité ses militants à rester mobiliser pour la libération de son Président, l'Honorable Soumaïla Cissé.

■ Boureïma Guindo

Amnesty International : Mali. La mort d'au moins 11 personnes lors des manifestations du week-end doit faire l'objet d'une enquête indépendante



A la suite de la mort de 11 personnes et des blessures occasionnées à au moins 80 autres au cours de manifestations réprimées au Mali les 10 et 11 juillet, Samira Daoud, directrice pour l'Afrique de l'Ouest et Afrique centrale à Amnesty International, a déclaré :

« Les autorités maliennes doivent immédiatement enquêter sur les circonstances de la mort d'au moins 11 personnes dont un mineur de 15 ans, au cours des manifestations du week-end. Elles doivent se conformer à leurs obligations constitutionnelles et internationales en matière de respect de la liberté de réunion pacifique et d'interdiction de l'usage excessif de la force.

« Au moins 80 manifestants ont été blessés lors de la répression par les forces de sécurité. Il faut mener dans les meilleurs délais une enquête rigoureuse, impartiale et indépendante et déférer à la justice toutes les personnes suspectées d'homicides ou autres violations des droits humains contre les manifestants. « Les personnes arrêtées en lien avec ces ma-

nifestations doivent être libérées ou présentées devant un juge. Tous les individus interpellés doivent être présumés innocents. Les droits à la vie, à l'intégrité physique et de se faire représenter par un avocat lorsque détenu, sont fondamentaux et ne sauraient être compromis.

« La décision de perturber l'accès à Internet et aux réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, Twitter ou Messenger pendant les jours de manifestations constitue une violation du droit à la liberté d'expression. »

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale : sadibou.marong@amnesty.org, press@amnesty.org ou +221 77 658 62 27

Complément d'information

Le vendredi 10 juillet, des manifestations à l'appel du Mouvement du 5 Juillet-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP) ont

eu lieu à Bamako, la capitale, pour demander la démission du président malien Ibrahim Bou-bacar Keita (IBK). C'était la troisième manifestation organisée par ce mouvement, après celles des 5 et 19 juin.

Ces manifestations ont été entachées de violences. C'est ainsi que le siège de l'Office de radio et télédiffusion du Mali (ORTM), le bâtiment abritant le siège de l'Assemblée nationale et la permanence du parti présidentiel, le Rassemblement pour le Mali (RPM) ont été pris pour cible pendant plusieurs heures par les manifestants.

Ces derniers ont érigé des barricades dans plusieurs quartiers. Les forces de l'ordre ont usé d'une force excessive et létale contre eux, en tirant à balles réelles. Dans le cadre du droit international des droits humains, les armes à feu ne devraient être utilisées qu'en dernier recours par les forces de sécurité, lorsque strictement nécessaire pour se protéger soi-même ou protéger les autres contre une menace imminente de mort ou de blessure sérieuse.

Plusieurs leaders du M5-RFP dont Kaou Issa Ndjim, coordonnateur de la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Dicko, Me Mountaga Tall, Choguel Kokalla Maiga, l'imam Oumarou Diarra, président de la commission mobilisation et organisation du M5-RFP et Adama Ben Diarra, un des porte-voix de la contestation ont été interpellés entre le 10 et le 11 juillet. Me Mountaga Tall a toutefois été libéré durant la soirée du 11 juillet 2020.

Amnesty International condamne le fait que certains des détenus n'aient pu avoir accès à leurs avocats au cours du week-end et le refus des autorités de permettre à la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) d'accéder au camp 1 de la gendarmerie où ils sont détenus

■ **Djankourou**

Lancement du Projet de création d'emplois pour les jeunes dans les activités HIMO : L'APEJ tend l'étrier de l'insertion pour 591 jeunes des Régions de Mopti, Gao, Kidal et Tombouctou



Le Secrétaire Général du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, M. Drissa GUINDO, a procédé ce jeudi 9 juillet 2020 à Mopti, au lancement officiel d'un important projet création d'emplois pour les jeunes dans les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). La cérémonie qui s'est déroulée à l'Alliance franco malienne a vu la participation du Gouverneur de la 5^e région, plusieurs cadres du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dont la conseillère technique, Mme Dicko Fatoumata Abdourahmane, le Directeur Général de l'APEJ, M. Yaya DAO, certains Chefs de département de l'APEJ, de nombreux élus locaux dont le Maire. Au titre des bénéficiaires des produits de l'APEJ, le Président du CNJ Mali, Amadou DIALLO était aux côtés des jeunes de la Région.

Quatre activités d'assainissement urbain

Premier à intervenir, le maire de Mopti a salué l'avènement de ce projet qui profitera à sa collectivité dans le contexte actuel de crise. Le Président du CNJ Mali M. Amadou Diallo et les jeunes de la Région ont également remercié les autorités pour ce projet original au service de l'emploi-jeune.

Le Directeur Général a quant à lui précisé que le projet portera sur la réalisation de quatre types d'activités pour impacter sur l'économie locale et la formation/qualification des jeunes. Il s'agit du balayage des voies publiques, le désensablage des chaussées, le curage de caniveaux et le ramassage des ordures.

Les localités couvertes par ces activités sont : la Région de Mopti (communes de Konna, Ko-

rombana, Ouroubé-Doundé, Tongué-ré-coumbé, Diafarabé, Ténenkou, Mopti et de Bandiagara), la Région de Tombouctou (commune de Tombouctou), la Région de Gao (commune de Gao), la Région de Kidal (commune de Kidal). Le coût total des investissements se chiffre à 200 millions de FCFA dont : 150 millions FCFA financés sur les filets sociaux par la Primature et 50 millions FCFA financés par le Système des Nations Unies avec pour lead le PNUD.

Le groupe cible du projet est constituée de jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 40 ans avec la répartition suivante : Région de Mopti (320 jeunes, 16 chefs d'équipes et 1 superviseur) ; Région de Gao (160 jeunes, 8 chefs d'équipes et 1 superviseur) ; Région de Kidal (60 jeunes et 3 chefs d'équipes et 1 superviseur) ; Région de Tombouctou (20 jeunes et 1 chef d'équipe). Pour la mise en œuvre du pro-

gramme, 591 jeunes seront mobilisés dans les différentes communes parmi lesquels 560 jeunes seront répartis par groupe de 20 jeunes dans les 04 régions (16 groupes à Mopti, 08 à Gao, 03 à Kidal et 01 Tombouctou). Chaque groupe sera encadré par un chef d'équipe soit 28 chefs d'équipes. L'ensemble des activités des chefs d'équipes seront coordonnées par un superviseur dans chaque région, soit 03 superviseurs. A Tombouctou, il n'est pas prévu de superviseur compte tenu du nombre de jeunes pour l'activité à savoir 20 jeunes.

Les travaux seront exécutés en régie pour mieux atteindre les objectifs du Projet. Les jeunes par groupe de 20 exécuteront lesdits travaux ; les Chefs d'équipes présents sur le terrain feront le pointage quotidien de leur présence et des activités réalisées. Pour Tombouctou, les informations seront directement remontées par le Chef d'équipe au Coordinateur régional de l'APEJ.

Pour ce qui est de la sélection des jeunes, elle sera faite sur la base d'une procédure transparente à laquelle tous les Acteurs du projet seront impliqués à commencer par les collectivités locales. A cet effet, sera mis en place dans chaque région d'intervention, un comité de suivi pour la sélection des jeunes et le suivi

général des activités.

L'emploi au service de la paix et de la cohésion sociale

L'APEJ cumule une grande expérience dans la conception et le pilotage des projets suivant l'approche HIMO comme en attestent les réalisations d'aménagements urbains, de pavage et dallage à la roche, la confection de pistes rurales, d'aménagements hydro-agricoles, etc. Depuis 2004, plus de 30 000 jeunes, élus et techniciens ont été formés par l'APEJ y compris dans les Régions de Mopti et dans les Régions du nord notamment dans le cadre du Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des régions du Nord exécuté en 2014/2015 pour le volet 4 suite à une convention avec le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord. Dans le cadre de cette convention de partenariat de 150 millions FCFA pour les Régions de Tombouctou et Gao et Le Cercle de Douentza et un avenant de 50 millions FCFA exclusivement pour la Région de Kidal, l'APEJ avait engagé 4 224 jeunes pour 54 750 journées de travail dans l'assainissement. Des projets similaires ont été également conduits

avec succès dans certaines communes de Bamako, Ségou et d'autres collectivités.

Le Secrétaire Général du MEFP a indiqué que le projet dont il est question vise à couvrir onze collectivités des Régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. D'un coût total de 200 millions de FCFA il s'agit à terme de contribuer à la relance de l'économie locale par la distribution durant trois (03) mois de revenus aux jeunes du centre et du nord, à travers leur propre main d'œuvre dans le balayage des voies publiques, le désemballage des chaussées, le curage des caniveaux et le ramassage des ordures.

Il a exprimé la gratitude du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à la Primature pour sa contribution financière de 150 millions de FCFA dans le cadre des filets sociaux, puis au PNUD pour avoir accepté de financer à hauteur de 50 millions un volet complémentaire du projet « Emploi Jeune pour la Paix » avec d'autres partenaires du système des Nations Unies. Ce dernier projet représente une approche pilote intégrée de stabilisation et de consolidation de la paix par la promotion de l'emploi et de la participation des jeunes dans la région de Mopti à travers les communes de Konna, Korombana, Outoubé



Doundé, ToguéréCoubé, Diafarabé, Tenenkou, Mopti et Bandiagara. Il est important que rap-peler que ce programme intervient dans de cadre de la poursuite des travaux HIMO enta-més dans six (06) communes de la Région de Mopti financés par le PNUD à travers le projet « Emplois et Jeunes pour la Paix ». Les acti-vités seront donc réalisées pour la première fois dans les communes de Tombouctou, de Gao et de Kidal.

Projet à impact rapide

Selon M. GUINDO, il s'agit d'un projet à im-pacts rapides qui va toucher directement outre les collectivités concernées, 591 jeunes ma-liens y compris des Chefs d'Equipe et des su-perviseurs avec l'assistance des Elus, des services techniques et de l'Agence pour la Pro-motion de l'Emploi des Jeunes (APEJ). Cet in-vestissement humain et financier impactera sur l'économie locale et au delà sur la paix.

En effet, le Président de la République a fait le pari de la jeunesse depuis plusieurs années. Mieux, il a placé la jeunesse malienne au cœur du quinquennat 2018-2023. Il a également fé-licité l'APEJ pour le choix de la technique HIMO. Partout où cette approche a été expé-rimenté, elle a fait ses preuves. Elle coûte 10 à 30% moins chère que d'autres méthodes de réalisation d'équipement. Elle réduit les be-soins en devises et donc de financements ex-térieurs de 50 à 60%, créé pour le même volume d'investissement 2 à 5 fois plus d'em-ploi et procure de la formation humaine, pro-fessionnelle et entrepreneuriale. Enfin, la méthode HIMO que l'APEJ expérimente depuis 2004, peut être transposée à de nombreux sec-teurs tels que l'agriculture, l'aménagement des villes et des campagnes, l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable, l'aména-gement de pistes rurales, la construction de petites infrastructures, j'en passe.

La technique HIMO, une méthode qui chasse le manque de qualification et le chômage

Pour le Département de l'emploi, il est impor-tant de sensibiliser les décideurs politiques et financiers pour qu'ils prennent en compte cette méthode et c'est à ce titre que l'APEJ or-ganise régulièrement des sessions de forma-tion destinées aux jeunes urbains et ruraux, aux élus, aux bureaux d'études et aux agents techniques. Au delà de la promotion de l'ap-proche HIMO, ce projet va contribuer à former les jeunes sur les techniques d'assainissement d'une agglomération urbaine. Ils pourront ainsi initier des activités similaires avec ou sans l'appui des collectivités pour jouer leur rôle de citoyens responsables et engagés pour un meilleur cadre de vie et l'amélioration de la santé des populations.

■ CICOM APEJ Mopti

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money

Répression meurtrière : le temps de rendre compte

C'est une honte ! C'est un crime odieux. Le samedi 11 juillet, des éléments des forces de l'ordre ont fait feu sur les manifestants réunis dans et autour de la mosquée de l'imam Dicko, sise à Badalabougou. Les commanditaires de ces méthodes de criminels doivent impérativement rendre des comptes.

■ ■ Tirez à vue et à balles réelles sur les manifestants civils ! » Est-ce l'ordre limpide qui a été donné aux éléments des forces de l'ordre présents à Badalabougou autour de la mosquée de l'imam Dicko ? Ou



bien est-ce que, ce sont des agents incontrôlés d'une unité spéciale qui ont pris l'initiative de canarder les pro-Dicko à balles réelles ? La double question ne saurait demeurer sans réponses.

Les images diffusées en boucle sur les chaînes internationales sont saisissantes. Ainsi, dans l'édition de la nuit de nos confrères de France 24, JT du 13 juillet, on est stupéfait par les

empreintes de balles et les témoignages de civils qui en ont échappés à la folie meurtrière des Forces Spéciales Anti Terroristes (FORSAT). Tous les intellectuels, hommes de média, hommes politiques et objecteurs de conscience doivent se mobiliser afin que la lumière soit faite sur cet acte que rien ne saurait justifier. Se taire, c'est cautionner l'inacceptable. Car, sous aucun prétexte, des forces de maintien de l'ordre (à moins qu'elles ne soient sous la férule de barbouzes) ne peuvent faire usage d'armes à feu contre une population qui manifeste.

Ceux qui, à quelque niveau que ce soit de l'Etat, ont armé, orienté et poussé des mains à mitrailler les citoyens, doivent prendre conscience qu'ils ont franchi une ligne rouge dans la répression. En faisant revivre à Badalabougou les pratiques de la Gestapo hitlérienne, ces pousses-au-meurtre ne méritent plus de rester aux postes à responsabilités de l'Etat. Qui sont-ils ? Quels sont leurs noms, leurs titres, leurs grades, leurs statuts ?

Une enquête diligente et indépendante doit être ouverte pour le savoir. IBK, qui a promis dans son avant-dernier discours à la nation qu'il s'emploierait à plus de justice, a l'occasion de prouver qu'il n'y aura ni non-dits, ni impasse judiciaire sur ces crimes.

Nul n'a le droit d'utiliser des balles contre les Maliens. L'article 1er de la Constitution le rappelle : « La personne humaine est sacrée et inviolable. » Alors, ceux qui ont fait fi de ce principe constitutionnel en ordonnant l'utilisation de balles contre les civils, ne doivent obtenir aucun passe-droit.

■ Ibrahim SANOGO





Bamako : La « désobéissance civile » vire au drame

La série noire qui endeuille la capitale du Mali prend racine le 5 juin 2020, avec le premier grand rassemblement du Mouvement du 5 juin ou M5. Le troisième rassemblement du genre, qui a vu l'entrée en vigueur de la « désobéissance civile », s'est soldé par des morts à Bamako. Le bilan des dernières journées est encore loin d'être fait en intégralité. L'on retient tout de même que les « manifestants » ont saccagé l'Assemblée nationale, brûlé des véhicules et des bâtiments, utilisé des meubles pour faire des barrières sur les routes et dispersé des documents administratifs dans les rues environnantes. Et cette liste est loin d'être exhaustive.

L'autre fait qui a marqué cette première journée de « désobéissance civile » impulsée par le Mouvement du 5 juin et ses alliés est l'envahissement par des manifestants des locaux de l'ORTM. Ils étaient nombreux à prendre d'assaut la chaîne publique. Conséquences : interruption pendant près de deux heures des programmes le 10 juillet 2020. Tard le soir, dans une édition spéciale à la télévision nationale, l'on découvrait les dégâts et les voitures incendiées dans les locaux de la radiotélévision nationale. Une violence qui s'est soldée elle aussi par des blessés et a obligé les agents en service ce jour-là à ne re-

prendre le chemin de la maison que tard dans la nuit ou le lendemain pour certains, à cause de l'insécurité qui régnait en maître dans la ville. Face à cette situation, les faïtières de la presse ont exprimé leur solidarité avec l'ORTM. Il ne faut pas perdre de vue que lors du dernier rassemblement du M5, l'appel à la « désobéissance civile » devait être maintenu jusqu'à « la démission du Président Ibrahim Boubacar Keita » de ses fonctions, selon le mot d'ordre lancé.

Le lendemain de la manifestation, au préalable prônée sans violence, la coalition M5-RFP a annoncé l'arrestation de plusieurs de ses chefs de file et une intervention des forces de l'ordre dans son quartier général. « Alors que nos militants étaient en réunion, ils sont venus et ont attaqué et saccagé notre quartier général », a déclaré à un média, le porte-parole de la coalition, Nouhoum Togo, qui avait annoncé plus tôt dans la journée du samedi 11 juillet l'arrestation, survenue la veille, de l'opposant Issa Kaou N'djim. Selon le M5-RFP, Choguel Kokala Maïga et Mountaga Tall, deux figures du mouvement, ont aussi été arrêtés samedi, ainsi que d'autres opposants. Maître Mountaga Tall a été libéré dans la nuit de samedi à dimanche.

Du samedi 11 au lundi 13 juillet, les manifestations n'ont pas cessé dans la capitale, interrompues par moment à cause des

précipitations qui s'abattaient sur Bamako. Mais le M5-RFP ne s'est pas essoufflé pour autant. Avec un bilan en dégâts matériels, en vies humaines et en blessés, qui s'alourdit chaque jour.

Autres conséquences de ces sorties parsemées d'actes de violences et de répression « à balles réelles » par endroits : des institutions au ralenti, des banques fermées, des infrastructures détruites, des arrestations, des contrôles accrus et les activités des populations bouleversées. Sur les réseaux sociaux, les informations et les fake news circulent, malgré le débit exécrationnel des connexions internet.

Dans une dépêche citée par l'Agence France Presse (AFP), « la communauté internationale exhorte le pouvoir malien à libérer les leaders de la contestation pour tenter de mettre fin aux troubles qui ont conduit à l'instauration d'un climat semi-insurrectionnel à Bamako au cours du week-end ».

Face à cette situation, dans une adresse à la Nation, le 11 juillet 2020, le Président de la République a indiqué que la justice allait jouer son rôle les jours à venir. Il a aussi annoncé l'abrogation du décret de nomination des membres « restants » de la Cour constitutionnelle du Mali. Face aux débordements observés après le début de la « désobéissance civile », vendredi dernier, le mentor du M5-RFP, l'Imam Dicko, a lancé un appel au calme.

■ Idelette BISSOU

Après la mort d'une vingtaine de jeunes par Forsat : Qu'espérons-nous désormais d'IBK ?



Sidy Doumbia, Téké Sylla, Mamadou Bah... et encore d'autres, sont tous des jeunes que leurs parents voudraient voir devenir des hommes. 17 jeunes ont été tués et plus de 70 blessés, dont un mort à l'intérieur même de la mosquée, en plus d'une dizaine de blessés, tel a été le bilan dans l'affrontement entre les agents de Forsat (Force spéciale antiterroriste) et les partisans de Dicko devant l'édifice de Culte de l'Iman Dicko à Badalabougou, samedi 11 juillet 2020. Hier dimanche, triste journée, une cérémonie religieuse a été organisée dans ladite mosquée pour quatre jeunes qui ont perdu la vie avant de les inhumer au cimetière de Sabalibougou. Les autres morts ont été emportés par leurs assassins juste après les avoir tués et leurs corps n'ont toujours pas été rendus aux proches. En effet, aux environs de 13 heures, des agents de cette force se sont dirigés vers la maison de l'Iman Dicko pour certainement l'appréhender. Son gardien a vite compris et de suite a

fait des tirs de sommation pour alerter les fidèles et partisans de ce dernier. Dans la foule, la rue a été noire de monde. Les jeunes venus de tous les coins de la capitale se sont mis en position de bouclier humain pour protéger leur Iman. Quelques heures plus tard, le renfort guerrier arrive sur le lieu avec deux Berdems et un blindé rempli d'hommes coagulés. À peine dans la rue, ils commencent par jeter des gaz lacrymogène. Mais c'est méconnaître la détermination de ces jeunes à poursuivre leur barricade. Alors, les tirs pleuvent plus de 2 heures non-stop. Et le comble, c'est que cet acte terroriste touche un lieu de culte qui a tout donné à IBK.

Cette crainte qui hante chacun de nous en tant que parent d'accompagner un jour son fils à la mairie ou à la mosquée pour le marier, lui trouver une bonne femme, des vertus solides et tout simplement du bonheur est malheureusement impossible aux parents des jeunes tués par des balles réelles. Ce jour en quittant Papa et maman pour aller revendiquer le droit

d'avoir une meilleure vie, ils n'ont jamais pensé un instant que celui-là même qui doit veiller sur leur sécurité, leur président, pouvait envoyer des hommes pour les massacrer.

Badalabougou est un vieux quartier de Bamako donc très peuplé. Mais à aucun moment, les criminels à la solde du pouvoir n'ont hésité à tirer à balle réelle durant des heures pour terroriser les habitants de ce secteur. Plus grave, l'édifice religieux criblé de balles s'est soldé à l'intérieur même, par un mort et plusieurs blessés. On se demande finalement qui sont les VRAIS terroristes. Durant toute la nuit, la peur au ventre, les paisibles citoyens n'ont pas fermé l'œil s'attendant à de nouvelles attaques.

Pour rappel, la mosquée de Badalabougou était en 2013 le Q.G d'IBK lors des élections présidentielles où sans exception tous les fidèles musulmans ont voté pour lui, un secret de polichinelle. L'Iman Dicko même l'a avoué lors du meeting du 19 juin. Et le comble de l'ironie, aujourd'hui, ce même lieu est devenu la cible de ce même IBK. Un carnage inouï comme si l'adversaire n'était autre qu'Amadou Kouffa. Malédiction ou pas, en tout cas, c'est troublant et donne matière à réflexion !

Inutile aujourd'hui de dire que IBK n'aime pas son peuple, vu le peu d'estime porté aux Maliens, sauf dans le cas particulier où il les approche avec de fausses promesses pour avoir leurs voix aux élections. Toutefois, aucune saveur ne justifie à un président d'ordonner à des forces spécialisées dans le terrorisme de tirer à balle réelle sur des manifestants à main nue. Tuer des jeunes pour protéger les biens publics prouve que la vie d'un Malien n'a aucune valeur pour le « Mandé massa ». Nous mettons bien l'accent sur « le Malien » puisqu'on l'a vu verser des larmes aux obsèques du sénégalais, feu président du Haut conseil des collectivités territoriales, Ousmane Tanor Dieng ou à la mort des journalistes français G. Dupont et C. Verlon et encore...

Samedi dernier, la violence de cette attaque a fait tomber le voile de la face cachée d'IBK et nous a dévoilé un autre visage de cet homme différent de celui qui à tout bout de champ

pleure. Nous étions face à une vengeance à la hauteur ou plus de ce que IBK pense subir comme affront. Dans l'obscurité, ces étincelles provenant des tirs exprimaient la rage qui faisait extravaguer ses commanditaires. Et dire qu'IBK n'est pas fou de pouvoir, nous en doutons fort ! Entre casseurs et assassins, le choix est vite fait.

Par ailleurs, nous estimons qu'après son discours du samedi soir, une fois de plus, il continue de jouer à son jeu favori, qui est la manipulation. Comment après avoir tué des Maliens, IBK peut sortir pour nous parler d'apaisement et de concession ? Une stratégie autant perverse que sournoise qui fait froid au dos. Cela nous inquiète au plus haut niveau de savoir que nous sommes gouvernés par un dirigeant aussi froid que manipulateur.

Aussi, étrangement, IBK annonce toujours ses propositions à travers ses différentes adresses à la nation, comme pour dire que c'est vous qui m'intéressez et pas ceux-là qui sont demandeurs. Une technique apparente à celle de la manipulation pure et simple.

Cette fois-ci de manière factuelle, dans son discours, il fait croire devant son peuple que sa proposition d'abroger la Cour constitutionnelle est convenable. Encore une incompréhension puisque la présidente de la Cour constitutionnelle a été formelle : « la Cour ne peut pas se dérober de l'application de la loi. Quoi qu'il advienne, il faut que la loi soit appliquée par la cour constitutionnelle, sinon c'est remettre l'existence même de l'État en cause... ». De ce fait, Manassa dit tout le contraire de ce que IBK propose comme offre. Qui croire alors ?

Dans un tweet, l'ex-ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamadou Ismaïla Konaté s'exprime ainsi : «le président rajoute l'illégalité à l'illégalité. Ja-



mais Décret de nomination des membres de la Cour constitutionnelle n'a été abrogé. Ultime sacrilège que le sort des juges constitutionnels réglé / l'exécutif. L'acte du président excède ses pouvoirs, viole la loi, une forfaiture». D'ailleurs, présentement la crise malienne n'est pas uniquement sociopolitique, mais une crise profonde de confiance demeure. Le peuple ne croit plus à la parole de son président. Supposons qu'il soit de bonne foi. Un autre piège se prépare à l'Horizon, étant donné que le président de l'Assemblée nationale, Moussa Timbiné, celui-là même qui a été mal élu et qui est décrié de partout, doit choisir trois membres de la nouvelle Cour constitutionnelle. Or ce dernier aux yeux des Maliens n'est

pas représentatif. Une incohérence qui par la suite pourrait bloquer le processus. Allons-nous encore vers un gros mensonge d'État ? Quant au fait de ne pas prendre dans son gouvernement d'union nationale les casseurs, nous pensons qu'il y a problème puisque Mahmoud Dicko avait déjà rejeté cette offre et pour l'instant ces casseurs dont il parle veulent autre chose que d'être dans un quelconque gouvernement. Quoiqu'il advienne, quelqu'un va répondre un jour aux meurtres commis lors de la manifestation du M5.

■ **Neimatou Naillé Coulibaly**

malikile.com
L'ACTUALITÉ & L'INFORMATION GÉNÉRALES & LE TOUT-PETIT DE POSE, 24/24

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Assemblée nationale : Karim Kéita jette l'éponge



Depuis son élection comme député à l'Assemblée nationale du Mali en 2013 et sa réélection en avril 2020, Karim Kéita a toujours été au cœur des débats politiques et a essuyé des critiques de toutes sortes. Plus que son élection comme député, c'est surtout sa désignation à la tête de la Commission Défense de l'Assemblée nationale qui aura cristallisé toutes les critiques à son encontre. En effet, l'Honorable Karim Kéita n'avait, selon ses détracteurs, aucune compétence à diriger une Commission de Défense dans un Mali en proie à une crise sécuritaire des plus aiguës qui menace les fondements mêmes de la République. Après les dernières élections législatives de mars et avril 2020, Karim Kéita retrouvait son poste de Président de la Commission de Défense, comme si celui-ci était taillé à sa mesure. Nombreux sont les Maliennes et les Maliens à penser que l'Honorable Karim Kéita doit surtout son ascension à son père de Président de la République, Ibrahim Boubacar Kéita (IBK). La crise sociopolitique actuelle qui met IBK au centre de toutes les critiques, la répression par la Force Spéciale Antiterroriste (FORSAT) des manifestations de ces derniers jours et la publication

sur les réseaux sociaux, il y a deux semaines, d'une vidéo montrant l'Honorable Karim Kéita en compagnie de femmes blanches en tenue très légère sur un yacht de luxe auront finalement eu raison de lui.

Dans une lettre en date du lundi, 13 juillet 2020, sans ampliation, et reprise par la presse malienne, l'Honorable Karim Kéita démissionne de son poste de Président de la Commission Défense, Sécurité et Protection civile de l'Assemblée nationale, poste qu'il a occupé sans discontinuer depuis 2013, date de son entrée à l'Assemblée nationale du Mali en tant que député élu en Commune II du District de Bamako. Certes l'Honorable Karim Kéita dénonce dans sa lettre une campagne de dénigrement dont il aurait été victime aux dépens des véritables questions d'ordre national à débattre. « Alors que des groupes armés continuent de faire parler les armes et d'endeuiller nos populations, certains – à Bamako pour l'essentiel - ont choisi de se préoccuper non pas de l'intérêt supérieur de la Nation, des préoccupations partagées par l'ensemble de nos populations, mais plutôt de satisfaire des ambitions et des intérêts personnels. Au lieu d'alimenter le débat public par des proposi-

tions constructives, une critique de l'action gouvernementale étayée par des faits établis et indiscutables, au lieu de chercher à renforcer l'union des Maliennes et des Maliens durement éprouvés par les exactions terroristes et par la crise sanitaire liée à l'apparition de la COVID-19, c'est à une avalanche de discours simplistes, de slogans populistes, d'accusations infondées que nous assistons », écrit notamment le désormais ex-Président de la Commission Défense nationale, Sécurité et Protection civile de l'Assemblée nationale. Cependant, il est indéniable que l'Honorable Karim Kéita, en décidant d'être en première ligne dans la vie politique du Mali aura de ce fait donné l'occasion à tous les opposants au régime de scruter le moindre de ses faits et gestes. Et le moins que l'on puisse dire est qu'il aura particulièrement donné du grain à moudre à toutes ces personnes par ses multiples frasques dont la moindre n'est pas cette vidéo publiée sur les réseaux sociaux où l'on voit l'Honorable Karim Kéita en compagnie de filles blanches peu recommandables sur un yacht de luxe dans un pays européen. Pourtant le fils d'IBK était conscient que son rôle à l'Assemblée nationale pourrait lui être préjudicia-

ble car, écrit-il, « En décidant d'entrer dans la vie publique, je savais que mon action serait scrutée, analysée, commentée ». Il lui aura sans doute manqué la sagesse de se mettre en retrait en restant simple député.

En acceptant d'être le Président de la Commission Défense, Sécurité et Protection civile de l'Assemblée nationale, sans aucune expérience politique, technique ou académique en ce domaine alors qu'il était en compétition avec feu le Général Niamé Kéïta plus expérimenté car homme formé dans le domaine de la sécurité et ayant occupé de hautes fonctions dans la sécurité, Karim Kéïta, soit par ambition personnelle ou poussé par des gens désireux de lui plaire ou de lui nuire, aura commis une grave erreur. En effet, la sécurité était et demeure plus que jamais le nœud gordien de la politique d'IBK. Le fils du Président a beau écrire « je n'imaginai pas que l'injure, la calomnie, le mensonge seraient à ce point convoqués pour dénaturer et dissimuler mon action au service des Maliennes et des Maliens », il admet cependant avoir « commis des erreurs ». Et quand on est le fils du Président de la République on ne peut être une « modeste personne », encore moins quand on est appelé à de hautes fonctions qui exposent à toutes les critiques dans un Mali en guerre contre le terrorisme. L'Honorable Karim Kéïta, en écrivant : « Je ne souhaite plus être un argument pour des personnes en mal de programme, ni être un frein au dialogue entre Maliens pour aboutir à un apaisement de la situation socio-politique de notre pays », se fait passer pour une victime, celle liée à « un délit de patronyme ». Cela est vrai dans une certaine mesure. Mais il oublie que ses détracteurs, à tort ou à raison, lui imputent son



implication dans plusieurs affaires d'attributions de marchés publics, de recrutements au sein des forces de sécurité où il aurait des listes parallèles de recrues, ou dans les nominations à des postes de responsabilité nationale. Ceci n'est pas un « délit de patronyme » mais un délit tout court et s'appelle corruption et favoritisme.

Dans la situation de crise sociopolitique actuelle du Mali, la démission de l'Honorable Karim Kéïta de la Présidence de la Commission Défense, Sécurité et Protection civile de l'Assemblée nationale, sonne comme un aveu. L'aveu d'un homme au centre de toutes les controverses. Les Français disent : « Il n'y a pas de fumée sans feu » et les Bamanans : «

L'eau ne s'acidifie pas sans raison ». Karim Kéïta a raison de s'engager dans la politique en tant que citoyen, même s'il l'aurait fait contre la volonté de son père de Président de la République. Parce qu'il est fils de Président, il ne pourra jamais être un « simple citoyen ». L'Honorable Karim Kéïta s'est lui-même donné en pâture à ses détracteurs convaincus qu'ils sont que son ascension en politique est due plus à son titre de « fils du Président » qu'à ses qualités intrinsèques. Par ailleurs, en tant que Président de la Commission Défense, Sécurité et Protection civile de l'Assemblée nationale et en l'absence d'un ministre de la Défense, l'Honorable Karim Kéïta pourrait se sentir, dans une certaine mesure, comptable de l'intervention de la FORSAT et l'implication de celle-ci dans la répression des manifestations du vendredi, 10 juillet 2020 et jours suivants, même si le législatif et l'exécutif sont en principe séparés. En démissionnant, l'Honorable Karim Kéïta tente de sauver le pouvoir de son père. Mais le mal est déjà fait. Le Député élu en Commune II du District de Bamako laissera dans l'histoire politique du Mali l'image du fils de Président de la République le plus controversé et le plus haï. En s'attaquant à lui, les Maliens dénoncent aussi l'implication criarde de la famille présidentielle dans les affaires publiques.

■ **Diala Thiény KONATÉ**



Crise sociopolitique : Le PM fait le point.

Suite à la désobéissance civile décrétée par le M5-RFP, le pays est presque paralysé et les fondements de notre démocratie sont fortement menacés. Pour évaluer les dégâts causés par ces événements, le Premier ministre, Dr Boubou Cissé, a rencontré, lundi 13 juillet 2020, les Secrétaires généraux des ministères, le Gouverneur du District de Bamako et plusieurs responsables des Forces de l'ordre.



Il a profité de cette rencontre pour faire le point de la situation sécuritaire et sanitaire, après les débordements qui ont suivi les manifestations de ces derniers jours, suite à l'appel du M5-RFP. Après le meeting, les manifestants se sont dirigés vers certains édifices publics dans l'optique de les occuper. Malheureusement la situation a dégénéré, avec les repressions violentes et disproportionnées occasionnant ainsi d'énormes dégâts matériels sur les édifices et biens publics, sans oublier des pertes en vies humaines et plusieurs blessés. Après ces événements, il était opportun pour le chef de gouvernement de procéder à une évaluation des dégâts causés. Il a aussi mis à profit cette occasion pour inviter les principaux responsables présents à faire le point concernant leurs domaines d'intervention.

Le pays étant endeuillé, le premier ministre a

demandé à ses visiteurs du jour d'observer une minute de silence à la mémoire des disparus et souhaité un prompt rétablissement aux blessés.

Il est ressorti des débats qu'au plan sanitaire, 158 blessés ont été enregistrés parmi les manifestants et les forces de l'ordre, au niveau du CHU Gabriel Touré et de plusieurs centres de santé de référence du District. Malheureusement 11 décès sont aussi à déplorer.

En outre, Dr Boubou Cissé a indiqué qu'une enquête est diligentée par les autorités judiciaires compétentes, pour faire la lumière sur cette tragique situation et en évaluer les dégâts sur toute l'étendue du territoire.

Par ailleurs, il invite les forces de l'ordre à plus de professionnalisme dans le cadre du maintien d'ordre. « Les Forces de l'ordre quant à elles, sont invitées à respecter le cadre d'ordre mis en place pour mieux contenir tout type de

manifestation en général, et en particulier, celle hors de contrôle et pouvant dégénérer dans la violence, afin d'éviter d'éventuels dysfonctionnements », a-t-il dit.

Le Premier ministre a également appelé les secrétaires généraux à assurer la continuité du service public et le fonctionnement normal des institutions, en attendant la mise en place du gouvernement d'union nationale, dont les consultations sont en cours.

Il a enfin appelé les manifestants à privilégier le dialogue pour une décrispation de l'atmosphère. Pour lui, le Mali ayant encaissé beaucoup de coups, il serait séant d'inscrire toutes nos actions pour un retour rapide de la paix et la sérénité.

■ Ibrahim SANOGO

Démission : Le fils de IBK nargue les maliens

Démission de Karim Kéita de la présidence de la Commission Défense de l'A.N est en fait un non-événement tant le cas Karim dépasse ses fonctions officielles. La prise en otage de l'administration publique, les captations de marchés publiques, la disparition du journaliste Birama Touré, l'immixtion dans la gestion des affaires publiques sont autant de faits et comportements que les maliens lui reprochent. Le fils du « boucher de Sébénikoro » doit cesser de se foutre de la « gueule » des Maliens !

Après les tueries perpétrées par son père contre des manifestants aux mains nues, Karim Kéita, président controversé de la Commission Défense, Sécurité et Protection Civile de l'Assemblée Nationale, espérant peut-être éteindre le feu allumé par son père de président désormais non reconnu de l'essentiel des Maliens comme tel, s'illustre encore une fois de la plus mauvaise des manières. A croire que ce serait héréditaire que lorsqu'un membre de la famille Kéita ouvre la bouche, c'est uniquement pour heurter le bon sens !

Ceci dit, Karim Kéita écrit : « **Notre pays traverse des heures difficiles. Alors que des groupes armés continuent de faire parler les armes et d'endeuiller nos populations, certains – à Bamako pour l'essentiel – ont choisi de se préoccuper, non pas de l'intérêt supérieur de la Nation, des préoccupations partagées par l'ensemble de nos populations, mais plutôt de satisfaire des ambitions et des intérêts personnels. Au lieu d'alimenter le débat public par des propositions constructives, une critique de l'action gouvernementale étayée par des faits établis et indiscutables, au lieu de chercher à renforcer l'union des Maliennes et des Ma-**



liens durement éprouvés par les exactions terroristes et par la crise sanitaire liée à l'apparition de la COVID-19, c'est à une avalanche de discours simplistes, de slogans populistes, d'accusations infondées que nous assistons...».

Cette description colle tellement au caractère et à l'attitude de son père uniquement mu par les prestiges du pouvoir que Karim Kéita feigne ignorer ! En effet, entre le peuple malien manifestant son indignation contre la mal-gouvernance, la corruption, la concussion, l'affairisme et le règne de la famille... et son père de boucher qui tire sur ce peuple déterminé à s'affranchir du joug de ce régime pourri, qui fait preuve de défense d'intérêts personnels ; de mépris et de dédain pour l'intérêt supérieur de la nation ? Et qui fait preuve de « discours simplistes, de slogans populistes, d'accusations infondées »... de violation de la constitution malienne ? Y a-t-il de propositions mieux constructives que de chercher à dégager un tel système instauré au sommet de l'Etat par son boucher de père ?

Karim Kéita dit-il la vérité quant il souligne : « **Dans cette ambiance délétère, certains ont fait de ma modeste personne un fonds de commerce politique, d'autres un déversoir de leurs ambitions inassouvies. Rien ne m'aura été épargné. En décidant d'entrer dans la vie publique, je savais que mon action serait scrutée, analysée, commentée. Mais je n'imaginais pas que l'injure, la calomnie, le mensonge seraient à ce point convoqués pour dénaturer et dissimuler mon action au service des Maliennes et des Maliens. Certes, j'ai commis des erreurs. Qui n'en commet pas ?** ».

Qui, mieux que Karim lui-même, a fait de sa modeste personne un fonds de commerce politique, ou un déversoir d'ambitions inassouvies ? En effet, quand de par ses zèles, son nom est cité dans maints scandales, qui en est le responsable ? Est-ce de l'injure, de calomnie et de mensonge quand son nom figure

dans l'affaire de la disparition du journaliste Birama Touré, dans le scandale des avions cloués au sol ? Qui fait preuve d'injure entre un peuple déterminé et celui qui prend l'argent de ce peuple pour aller faire de jouissance sur fond de sexe, de drogue et d'alcool à des milliers de kilomètres du Mali ? Quand Karim pense que c'est parce qu'il est fils de président qu'il est au centre des feux de critiques, pourquoi son frère Bouba, ne fait pas autant objet de critiques ? En fait, Karim doit se l'avouer, est tout simplement en butte avec sa propre perversité, son goût prononcé pour des prestiges du pouvoir comme son boucher de père ! Par ailleurs, Karim Kéita se moque de qui, quant il dit qu'il met le Mali au-dessus de tout ? De son boucher de père certainement, lui qui, pour la énième fois, vient de prouver à l'opinion que seul compte pour lui son fauteuil, et qui vient de sacrifier la vie d'innocents maliens pour ce faire ! Aussi, il n'a pas encore compris que seul son boucher de père est en « mal de programme », et que c'est aussi lui qui constitue un « frein », pas que pour le dialogue entre Maliens, mais aussi pour le bonheur des Maliens et à la dignité du Mali !

Quant à Karim, il doit savoir que sa démission de la Présidence de la Commission Défense nationale, Sécurité et Protection civile de l'Assemblée Nationale ne l'exempte pas des charges qui pèsent sur lui, notamment dans l'affaire de la disparition du journaliste Birama Touré ou encore dans le scandale des avions cloués au sol... Tôt ou tard, la justice se fera ! S'apitoyer sur le sort de « celles et de ceux qui paient un lourd tribut pour la défense de notre liberté... rendre hommage (et quel hommage ?) à l'ensemble de nos forces de défense et de sécurité », lesquelles ne subissent en fait que les conséquences de la dilapidation des 1235 milliards de la Loi d'Orientation et Programmation Militaire par son boucher de père et son clan, ne le sauvera de rien dans le Mali nouveau qui se dessine !

■ Yama DIALLO

Tueries du 10 juillet : IBK et son clan en quête de bouc-émissaires !

Dans notre précédente édition, nous soulevions un certain nombre de questions sur l'usage disproportionné de la force contre les manifestants aux mains nues des derniers événements dans notre pays. Et bien, les choses semblent prendre une nouvelle tournure au sommet de l'Etat, comme le prouve la demande d'explication de la Primature adressée « au ministre » de la Sécurité, dans laquelle le Premier ministre Boubou Cissé interpelle ce dernier sur « les raisons de l'engagement de la FORSAT » et à propos de « l'autorité ayant ordonné l'engagement de la FORSAT » ! Après avoir donc déployé leur police politique pour opprimer et tuer les maliens, place aux accusations mutuelles et à la quête de bouc-émissaires !

Pour comprendre ce qui se passe, revenons dans notre précédent article, et les commentaires suivront ! « Alors, qui a donné l'ordre à la FORSAT d'intervenir et de réprimer dans le sang des civils non armés manifestants contre le régime IBK suite à l'appel de M5-RFP ? Le Président IBK ou le Premier ministre Boubou Cissé ? Une question loin d'être anodine, le Mali étant sans gouvernement ! En effet, l'ancien ministre Salif Traoré, qui n'est pas encore reconduit dans ses fonctions de ministre en l'absence d'une nouvelle équipe gouvernementale, ne saurait, dans un Etat sérieux, donner l'ordre de tirer sur les maliens. A moins qu'il ne se soit donné ce droit, même dans sa pos-



ture d'ancien ministre, il ne reste alors que le Président IBK et son Premier ministre ! Qui a donc donné l'ordre de tuer des maliens sans défense ? »

Nous avons soulevé ces questions, car nous savons que la FORSAT, créée par arrêté ministériel le 22 mars 2016, et constituée d'unités d'élite déjà existantes au sein de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale, notamment le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPN), le Peloton d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (PIGN) et les Forces spéciales de la Garde Nationale, le tout au sein d'un dispositif commun, est exclusivement affectée à la lutte contre le terrorisme partout sur le territoire national. Elle est mobilisable vingt-quatre heures sur vingt-quatre par le ministre de la Sécurité, aux ordres duquel ses commandants répondent directement en cas de crise, à travers un centre de commandement spécial installé au Ministère de la Sécurité.

Est-ce pour cela que le Premier ministre, qu'on croyait pourtant responsable et capable de bon sens et de discernement, demande des

comptes à l'ex-ministre de la Sécurité ? Cherche-t-il à faire porter le chapeau par d'autres ? Le Premier Ministre Boubou Cissé ne donne-t-il pas la preuve ici que nous ne sommes plus dans un Etat sérieux et que nous ne sommes gouvernés que par des « voyous » ? En effet, comment, en l'absence d'une nouvelle équipe gouvernementale, le Général Salif Traoré a bien pu se permettre de donner l'ordre de tirer sur les maliens ? La question mérite d'être posée, car c'est bien de cela que le Premier ministre, de par sa missive, tente aujourd'hui de faire croire à l'opinion nationale et internationale !

Le régime IBK chancèle, pas de doute là-dessus. A présent, ce qui est sûr et certain, c'est que la vérité fera jour et les vrais commanditaires des tueries de ces derniers jours, tout comme les précédentes dans des localités comme Konsiga, Keniéba, Niono, Sikasso... seront démasqués et traduits devant la justice. Ainsi se fera le Mali nouveau !

■ Yama DIALLO

WESTERN
UNION

WUSM

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

L'hivernage à Bamako : Un casse-tête pour la population

Chaque année, pendant l'hivernage la population de la capitale est touchée par une série d'inondation souvent avec des pertes en vies humaines. L'hivernage constitue un calvaire pour les Bamakois. Certains citoyens s'expriment sur le sujet.

Makan Djiré Elève à Kalaban : je ne peux pas dire grand-chose, mais les conditions d'assainissement sont déplorable. Il y a trop de moustiques, les rues sont sales, les eaux stagnent un peu partout dans les rues. Dans nos centres de santé, il n'y a pas assez de places pour recevoir et soigner les malades dans de bonnes conditions. Lassine Berthé Elève à Sogoninko : Du point de vue santé, avec l'arrivée de l'hivernage, les maladies se multiplient et font des victimes un peu partout dans la ville. Les mesures à prendre indiquées par les experts sont très importantes pour le bien-être de la population. Il faut savoir que c'est le non-respect des mesures que les autorités sanitaires fixent qui conduit à la propagation de ces maladies qui

sont, entre-autres : le choléra, le paludisme et la diarrhée.

Nouhoum Dicko, Vendeur ambulant : Je pense que pendant l'hivernage, Bamako est très inquiétant car les moustiques se multiplient et provoquent une maladie appelée le paludisme. Pour éviter cette maladie, on invite les femmes enceintes et les femmes qui ont des enfants ayant moins de deux ans à dormir sous une moustiquaire pour se protéger contre cette maladie. Pendant cette période, des maladies comme le paludisme, la malaria, la tuberculose se multiplient et font beaucoup de victimes.

Boubacar Doumbia, Etudiant : En ce début d'hivernage, la vie en ville devient de plus en plus difficile. Malgré qu'il n'y ait pas beaucoup

d'arbres, il y a trop de moustiques et cela est dû principalement aux attitudes des gens, car quand il pleut, les gens sortent avec leurs déchets et les déversent dans la rue. Ce qui provoque le bouchage des caniveaux et amène les maladies comme le paludisme, le choléra et les maladies provoqués par la pollution. Pour y remédier il faut prendre soin de nos déchets et dormir sous des moustiquaires.

Ibrahim Keita Coiffeur : je pense que pendant l'hivernage les efforts fournis sont doublés, en ce qui concerne la santé et l'assainissement dans nos communes. Les élus communaux commencent à mettre des systèmes d'assainissement en place pour garantir une vie saine dans nos communautés. On constate maintenant à Bamako que les gens débouchent les caniveaux un peu partout et que les élus communaux font tout pour assainir Bamako car ils ont pour mission de le faire. Du point de vue santé, je pense que ces actions permettent de lutter contre les maladies comme le paludisme, le choléra, et d'autres maladies liées à l'hivernage.

■ **Propos recueillis par Ibrahim Sanogo**



Trafic de biens culturels : L'UNESCO déterminée à mettre fin à la pratique



Le trafic illicite de biens culturels est un fléau que combat l'UNESCO depuis belle lurette. Cette organisation onusienne évalue les pertes causées par cette pratique à des millions d'euros.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) s'insurge contre les fraudes et trafics illicites de biens culturels à lui attribués. Dans une publication sur le site internet de l'Organisation, il est bien mentionné que de nombreux « rapports de fraude et de trafic illicite de biens culturels africains sous le couvert de faux documents affirmant que l'UNESCO autorise un tel commerce et même certifie la valeur monétaire des collections ». Contre de telles pratiques, l'UNESCO appelle à plus de vigilance.

La même source indique que les faux documents « portent frauduleusement le nom et le logo de l'UNESCO, utilisant parfois de fausses cartes de visite et usurpant les noms des fonc-

tionnaires de l'Organisation ». À l'UNESCO de préciser que la majorité des victimes de cette fraude sont des gens qui résident en France, mais dont la majorité a des liens avec les pays africains francophones et « croient connaître les pratiques locales ».

Ces pratiques frauduleuses ont occasionné des dommages dont le montant est estimé à plus d'un million d'euros, explique-t-on. En effet, selon la directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, « le trafic illicite de biens culturels est un fléau mondial lucratif dans la plupart des cas lié à d'autres formes de criminalité organisée, y compris le financement du terrorisme. » À l'en croire, il s'agit d'une pratique qui « affecte toutes les parties du monde, et l'Afrique en particulier. Ces méfaits nuisent à la culture ».

Pour sa part, le sous-directeur général de l'UNESCO pour la culture, Ernesto Ottone Ramirez, estime que le trafic illicite de biens culturels est une pratique qui sévit non

seulement « en Afrique, dont le patrimoine culturel a longtemps été victime de pillages et de destructions, mais elle a explosé plus récemment au Moyen-Orient en relation avec les conflits en Irak et en Syrie ». À ses dires, cette pratique « se développe également sur Internet, où il est difficile de retrouver les origines et les intermédiaires. »

L'organisation onusienne entend alors tenter des actions en justice dans le seul but de mettre fin à ces « fraudes et fausses déclarations ». En entendant, elle lance un avertissement à tous « ceux qui reçoivent de telles offres à faire preuve de la plus grande vigilance et à veiller à une vérification minutieuse avant de donner suite à ces offres ». Ce n'est pas tout, elle « demande également aux destinataires de signaler ces offres aux autorités judiciaires compétentes ».

■ **Togola**



Côte d'Ivoire : Démission officielle du vice-président Daniel Kablan Duncan

Alors que la rumeur l'avait annoncée depuis quelque temps, la présidence de la République de Côte d'Ivoire vient d'annoncer la démission du vice-président Daniel Kablan Duncan pour officiellement « des raisons de convenance personnelle ».

Le vice-président de la Côte d'Ivoire, Daniel Kablan Duncan, a démissionné de son poste pour officiellement « des raisons de convenance personnelle ». L'annonce a été faite ce lundi par un communiqué de la présidence ivoirienne.

La rumeur avait en effet enflé depuis quelques jours dans le pays quant à la démission de Daniel Kablan Duncan, à laquelle aucun démenti officiel n'avait été produit. Et comme le confirme le récent communiqué, le vice-président de la Côte d'Ivoire a remis sa lettre depuis le 27 février 2020 au président Alassane Ouattara.

« Après plusieurs entretiens dont le dernier a

eu lieu le 7 juillet 2020, le président de la République a pris acte de cette décision et a procédé mercredi 8 juillet 2020, à la signature d'un décret mettant fin aux fonctions de M. Daniel Kablan Duncan en qualité de vice-président de la République », fait savoir le communiqué de la présidence ivoirienne.

Bien que les raisons officielles évoquent une question de « convenance personnelle », de nombreuses informations avaient filtré faisant cas d'une brouille entre le président et son vice-président. Une brouille qui semblait quelque peu visible dans la mesure où le nom du désormais ancien vice-président ne figurait plus sur les différentes annonces officielles et protocolaires dans le cadre des obsèques du Premier ministre défunt, Amadou Gon Coulibaly. De quoi alimenter encore plus la polémique.

Certes non confirmées, ces informations énonçaient un désaccord entre les deux hommes

relativement au choix du défunt Premier ministre comme candidat du parti au pouvoir à la prochaine élection présidentielle prévue en octobre dans le pays.

Si cette thèse était avérée, Daniel Kablan Duncan rejoindrait ainsi d'autres anciens caciques du pouvoir en place tels que Guillaume Soro, Marcel Amon Tanoh, Mabri Toikeusse, qui sont entrés en disgrâce suite à leur désaccord sur ce choix, ou du moins sur le procédé utilisé, à savoir : l'absence de primaires au sein du parti. A seulement quatre mois de la date officielle de la présidentielle en Côte d'Ivoire, le parti au pouvoir, le RHDP, semble véritablement dans la tourmente avec le décès subit de son candidat et les défections qui commencent à s'accumuler.

Pour le moment, le parti est en pleine réflexion en vue de réorienter sa stratégie et « toutes les options sont sur la table ». Les prochains jours apporteront donc plus de clarté avec le choix d'un nouveau Premier ministre et d'un nouveau candidat à la présidentielle.

Homme politique ivoirien qui s'est toujours illustré comme un technocrate, Daniel Kablan Duncan a été Premier ministre de 1993 à 1999 puis du 21 novembre 2012 au 10 janvier 2017, date à laquelle il a été nommé au poste de vice-président de la République par le président Alassane Ouattara.

Fête du 14-Juillet en France : La cérémonie militaire présidée par Emmanuel Macron

Sans défilé et sans public, ce sera une fête nationale inhabituelle, marquée par l'épidémie de coronavirus. Emmanuel Macron préside mardi 14 juillet une cérémonie militaire, place de la Concorde, en remplacement du traditionnel défilé, pour rendre un hommage national aux militaires et civils engagés dans la lutte contre l'épidémie. Un format inédit. Pour parer aux risques sanitaires, les autorités ont prévu un dispositif resserré sur la place de la Concorde, qui accueillera 2 000 participants, contre plus de 4 000 militaires mobilisés d'habitude. Pas de

blindés ni de troupes à pied descendant les Champs Elysées, le défilé aérien est en revanche maintenu, avec une vingtaine d'hélicoptères et une cinquantaine d'avions. L'événement ne sera pas ouvert au public. Un hommage à De Gaulle. La cérémonie du 14-Juillet débutera par un hommage au général Charles de Gaulle, 80 ans après son fameux appel à la résistance, lancé depuis Londres. La Patrouille de France dessinera dans le ciel son panache de fumée bleu-blanc-rouge. Elle sera suivie de Rafale et de Mirage 2000 ainsi que deux Typhoon de l'armée de l'air britan-

nique. Quatre Rafale du porte-avions français Charles de Gaulle clôtureront ce premier tableau aérien.

Hommage aux soignants. Le Service de santé des armées (SSA), très mobilisé au pic de la pandémie, sera particulièrement mis à l'honneur lors de cette cérémonie, qui mettra en valeur de multiples unités militaires qui ont œuvré à lutter contre le coronavirus. Un hommage à l'ensemble du monde soignant clôturera la cérémonie, au son de la Marseillaise. La Patrouille de France réalisera un second passage en leur honneur.

Emmanuel Macron renoue avec l'interview du 14-Juillet. A 13h10, à l'issue de la cérémonie militaire, le chef de l'Etat sera interviewé en direct pendant 45 minutes par Léa Salamé (France 2) et Gilles Bouleau (TF1), comme le coup d'envoi de la dernière partie du quinquennat, à moins de deux ans de l'élection présidentielle.



Nassira Traoré : « Le Mali remportera une nouvelle coupe »

Meilleure joueuse du championnat sénégalais de basket en 2018, la Malienne Nassira Traoré, 31 ans, évolue depuis fin 2019 à Colomiers basket, en Nationale féminine 1 (NF1), la troisième division française. Dans cet entretien, elle nous parle de l'équipe du Mali, de sa carrière ou encore des effets de la Covid-19.

Vous avez joué au Sénégal, où vous avez été « Reine de la saison » en 2018, avant de vous envoler vers le Portugal pour jouer en ligue principale et de vous engager par la suite à Colomiers basket, en NF1 (troisième division). Comment évaluez-vous cette trajectoire assez particulière ?

Je l'évalue bien, cette trajectoire. Je pense que c'est le mieux pour moi. J'ai d'abord commencé au Mali, de là je suis allée au Sénégal, après en Tunisie, où j'ai passé 5 ans avant de revenir au Sénégal et de m'envoler plus tard pour le Portugal. Je suis actuellement en France. J'évolue par étape. Il est vrai qu'au Portugal je jouais en ligue principale et que là je suis en Nationale 1, ce qui est pour moi au même niveau que la Ligue 2. Je ne trouve pas cela mauvais.

Vous êtes l'une des plus talentueuses de votre génération. Comment expliquez que vous n'avez pas encore réussi à jouer au plus haut niveau, comme c'est le cas de certaines de vos coéquipières ?

Il y en a qui ont eu la chance de jouer directement en Ligue 1, mais toutes celles que je connais vraiment ont commencé ainsi. Elles



ont débuté en Nationale 3, comme certaines internationales sénégalaises. Elles évolueront peut-être pour gravir les échelons. J'ai quitté le Sénégal et joué en ligue principale au Portugal. Il est vrai que le niveau du championnat français est bien plus élevé. Je verrai bien comment la situation évoluera. Je sais avoir les capacités pour jouer en Ligue 1 française, tout dépendra du travail que je ferai. Je dois continuer à le faire. Une équipe me remarquera sûrement et voudra me recruter.

Quel est l'objectif de la saison avec Colomiers basket ?

Notre objectif était simplement de gagner le championnat. N'eût été le coronavirus, nous étions bien parties, puisque nous étions deuxièmes de notre groupe, avec une seule défaite. Nous voulions aller à l'échelon supérieur. De ce que les dirigeants de Colomiers m'ont dit, l'équipe n'avait jamais atteint ce niveau. Au contraire, elle luttait plutôt pour ne pas descendre en Nationale 2. Là nous gagnions beaucoup et étions bien parties.

Comment vivez-vous l'inactivité due à la Covid-19 ?

Je ne la vis pas bien du tout. Le basket est mon activité principale, ne pas pouvoir la pratiquer n'est pas aisé. D'un autre côté, je ne me plains pas, puisque c'est à cause de la Covid-19. Je ne suis pas blessée, je continue à m'entraîner. Je cours, j'ai un terrain de basket non

loin de chez moi, une salle de gym à côté. J'y vais chaque jour, excepté les dimanches, même si souvent il m'arrive de m'entraîner ce jour-là. Je m'entraîne toute seule deux fois par jour, même avant la Covid-19. Il n'y a pas de compétitions, certes, mais personne ne peut rien contre ça, tout le monde est affecté. J'ai mon ballon de basket, c'est suffisant.

Le Mali fait partie du Top 4 des nations africaines en basket-ball féminin. Toutefois, l'équipe senior n'a plus remporté de titre depuis 2007. Estimez-vous le Mali capable de gagner à nouveau alors qu'une page se tourne ?

Le Mali va le faire. Que je fasse partie ou non de la sélection malienne, le Mali remportera une nouvelle coupe. Je ne sais pas quand, mais le Mali le fera. Il y a une nouvelle génération qui est talentueuse. J'ai confiance en mon équipe et aux joueuses. Nous avons de très, très bonnes joueuses, que ce soient les jeunes ou celles de ma génération. J'ai réellement confiance en nos capacités. J'ai gagné des Coupes d'Afrique dans les catégories jeunes et une médaille d'or aux Jeux africains de Brazzaville, en 2015. J'ai suivi l'évolution et je suis sûre que le Mali remportera à nouveau un trophée majeur. Chaque chose en son temps. Le moment n'est peut-être pas encore arrivé, mais il arrivera.

■ **Propos recueillis par Boubacar Sidiki Haidara**

Religion : Le hamallisme et sa similitude avec la tradition du prophète Muhamad



La filiation théologique et mystique de Cheick Hamallah, le Chérif de Nioro, avec le prophète de l'islam, est établie par le Doyen Cheick Tahirou DOUCOURE, Professeur en sciences islamiques, basé à Dakar, au Sénégal. Dans une exégèse bien fouillée et documentée, le Pr DOUCOURE démontre, au moyen de l'analogie, comment « Cheikh Hamallah est un adjectif qualificatif réel, par conséquent, un déterminant ». En effet, l'attitude du Prophète Mahomet face aux mécréants de la Mecque n'est pas sans rappeler celle de Cheick Hamallah face aux mécréants de la France colonialiste, pour le seul triomphe de sa foi inébranlable en Dieu, l'Omniscient et le Miséricordieux.

Suivons ci-dessous la démonstration analogique du Professeur DOUCOURE.

Etude conçue et présentée par CHEIKH TAHIROU DOUCOURE, professeur de sciences islamiques.

DAKAR - SENEGAL

2019

« Bismil – lahir- rahmanir- rahimi »

« Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. »

Louange à ALLAH qui, s'adressant à Mouhamed (psl), Son Messenger, dit :

« Par le Jour montant

Et par la nuit quand elle couvre tout

Ton Seigneur ne t'a pas abandonné, ni détesté

La vie dernière t'est meilleure que la vie présente

Ton Seigneur t'accordera [Ses faveurs] et alors tu seras satisfait. »

Sourate 93, le Jour Montant.

V₉₄ « Expose ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs. »

V₉₅ « Nous t'avons défendu vis à vis des railleurs. »

Sourate 15, Al hijr, v 94 et 95.

V 1 Nous t'avons, certes, accordé l'Abondance.

V 2 Accomplis la Salat pour ton Seigneur et sacrifie.

V 3 Celui qui te hait sera, certes, sans postérité.

Sourate 108, Al-kawtar, (l'Abondance), V 1, 2 et 3.

Chers frères !

Ce fut, à la lumière des versets coraniques précités que le hamallisme fut né, en 1909, au lendemain de la disparition de **Cheikh Sidy Mouhamed Lakhdar** qui légua, à **Cheikh Hamallah**, la chaîne de transmission dont les règles furent établies par son fondateur **Cheikh Ahmed Tidjâne (ra)** et véhiculées par son premier compagnon Cheikh Tahara boun Taïbata Tilmicen.

Voici la première déclaration que **Cheikh Hamallah** fit :

« **Lestou malikiyane** : Je ne suis pas malikite.

Lestou hanafiyane : Je ne suis pas hanafite.

Lestou chafiyane : Je ne suis pas chafi.

Lestou hambaliyane : Je ne suis pas hambalite.

Innamâ anâ mouhamadiyoune : Je ne suis que mouhamadiyoune. »

Il apparut, dès lors, que le Maître voulait esquisser l'oratoire mystique dans lequel il entendait évoluer et, écarter, ainsi, toute ambiguïté tendant à situer l'assentiment avant la conception et, en même temps, préciser qu'il est **un adjectif qualificatif réel**, par conséquent, **un déterminant**.

A présent, décrivons, d'abord, le parcours **du déterminé qu'est le Prophète Mouhamed** (psl) pour voir, ensuite, s'il y a concordance, entre **lui et le déterminant, Cheikh Hamallah**.

Lorsque le messenger d'**ALLAH** reçut l'ordre d'exposer, en l'an 610, ce qui lui fut commandé et de se détourner des associateurs, il eut la promesse ferme qu'il sera à l'abri de la médisance des railleurs, il s'exécuta, et ainsi, il dressa le drapeau du monothéisme contre l'idolâtrie.

La première personne qui le combattit, publiquement, lors d'une réunion familiale, fut son oncle Abou Lahabine qui, s'adressant à lui, avec rage, dit :

« **Tabane laka !** » : « **Que tu périsses !** »

Mais la réplique coranique ne tarda pas :

« **Que périssent les deux mains d'Abou Lahab et que lui-même périsse**

Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis

Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes,

De même sa femme, la porteuse de bois,

A son cou, une corde de fibres. »

Sourate 111, Massad, les fibres.

Ensuite, ce fut au tour du président du conseil supérieur des notables khoureïchs, Outbatou ibnou Rabiata, cousin consanguin de son père, qui décida de le rencontrer et, lors de leur entrevue, il lui déclara :

« Ya ibn akhî ! » : « Oh ! Le fils de mon frère ! »

« Djîta khawmaka bi amrine azîmine » : « Tu as apporté à ton peuple un fléau épouvantable. » « Safahta ahlamanâ wa sababta alî hâtanâ » : « Tu as galvaudé nos vertus, tu as injurié nos dieux.»

« Inne kounta tourîdou mâlane fa mâlouna mâ louka » : « Si ton objectif est d'avoir de l'argent, notre argent est ton argent. »

« Mane houwa hazal illâhou ? » : « Qui est ce dieu- là ? » (Ce Seigneur dont tu exiges l'adoration ?)

Outbatou fut foudroyé, quand le Prophète **Mouhamed** (psl), en guise de réponse, récita le verset coranique suivant :

« Parmi Ses merveilles (ALLAH), sont la nuit et le jour, le soleil et la lune ; ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant ALLAH qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. »

Sourate 41, Fussilat, les versets détaillés, v 37.

Outbatou retourna vers son peuple et leur déclara : « **J'ai entendu de mes propres oreilles** (le pléonasmę, ici, est lexical et non trivial) **des propos qui ne relèvent ni de la poésie, ni de la magie, ni de la sorcellerie. Ce que je propose est de le laisser, s'il parvient à gagner, ce sera, toujours, pour nous; s'il arrive à périr, nous en serons pas blâmables.**»

En dépit de ce conseil, les persécuteurs ne désarmèrent pas .Oukhatou ibn Abî Mouaïtine, Nadre ibn Harris et Abou Diakhline étaient les plus déterminés à vouloir ensevelir la nouvelle religion monothéiste et ses adhérents.

A l'époque, le Prophète **Mouhamed** (psl) et ses compagnons priaient, clandestinement, dans la maison d'Arkham Ibn Abil Arkham. Ce ne fut qu'après la conversion de Hamzatou, oncle du Prophète **Mouhamed** (psl) et Omar boun Khatab que les musulmans eurent la possibilité de prier à découvert.

Ensuite, il y eut, en 620, Amoul Houzeni, l'année noire ou de la tristesse, au cours de laquelle le Prophète **Mouhamed** (psl) perdit, d'abord, son oncle Abou Talib qui le défendait avec le poids dont il disposait dans les tribus khoureichs, ensuite, sa femme qui était la source principale de sa quiétude, puis, il y eut l'accueil hostile et désobligeant qui lui fut réservé quand il se rendit à Taïf pour trouver secours.

Mais la Providence qui était aux aguets vint à son secours puisqu'il y eut, aussitôt, après ses premières épreuves, le voyage nocturne au cours duquel il dirigea la prière à la Mosquée de d'Al-Aqsa, suivi par les Prophètes et les Messagers, ensuite, l'ascension au cours de laquelle **ALLAH** le situa, dans son agrément infini. Après, ce fut son retour à la Mecque avec les cinq prières canoniques

Pour confirmer ce secours les versets coraniques suivants furent révélés :

V 1 « N'avons- nous pas ouvert, pour toi, ta poitrine ? »

V 2 « Et ne t'avons- nous pas déchargé du fardeau »

V 3 « Qui accablait ton dos ? »

V 4 « Et exalté pour toi ta renommée ? [...] »

Sourate 94, As-Sarh, l'ouverture, V1, 2, 3 et 4.

Ces questionnements, même si elles sont, formellement, fermées, ne furent, en réalité, que des questions ouvertes aux réponses affirmatives.

Quand les opposants constatèrent que, malgré toutes leurs tentatives obscènes, l'islam faisait son bonhomme de chemin, Ils décidèrent, alors, la solution ultime, c'est-à-dire, sa mise à mort.

Cela fut le motif de l'immigration, en l'an 622.

Le Prophète **Mouhamed** (psl), le jour de son départ, dit, en s'adressant à son Seigneur :

« Alâhouma inenaka tâlamou anenahoume akhradioûni mine habil bilâdi ilèyeya fa as quine inî fa habal biladî ilèyeka » : « Oh ! Mon Seigneur ! Tu sais mieux que quiconque qu'ils m'ont sorti de la ville que j'aime le plus. Installe-moi dans la ville que Tu aimes le plus. »

Et le verdict coranique qui suit tourna la page :

V₄₀ « Si vous ne lui portez pas secours ... ALLAH l'a déjà secouru lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni, (en étant) deuxième de deux, quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon (Aboubakr) : " Ne t'afflige pas ALLAH est avec nous." »

Sourates 9, AT Tawbahtou, Le repentir, V 40.



Arrivé à

Médine, il commença par édifier sa Mosquée, ensuite, il établit la fraternité : **“Al Mouâkhâtou”**, entre les migrants et les résidents, puis, il fit rédiger le pacte social, **“La constitution”**, où les règles furent établies entre les musulmans et les non- musulmans autour du bon voisinage et de l’assistance mutuelle.

Maintenant, quand les juifs constatèrent que les assises islamiques devenaient de plus en plus solides et puisque, jusque- là, les musulmans, dans la pratique de leur religion, priaient en se dirigeant vers la Mosquée Al-Aqsa (Jérusalem), ils essayèrent, alors, de dénigrer cette pratique en disant :

V 144 « youkhâlifounâ Mouhamadoune wa yate bâ ou qiblatanâ. » : « Mouhamed est en désaccord avec nous sur la manière de pratiquer la religion, alors, pourquoi s’oriente- t- il vers notre qibla ? »

Pour effacer cette opinion, le Prophète **Mouhamed** (psl) dit à l’ange Djibril :

« Wa ditetou anena lâha sarrafa wadj hî ane quiblati yahoûde. » : « Si, seulement, je pouvais obtenir, de mon Seigneur, une orientation de ma prière qui n’est pas celle des juifs ? »

L’ange Djibril lui répondit :

« Ine namâ ânâ abdoune fade ou rabaka wa sale hou. » : « Je ne suis qu'un serviteur. Si le désir t'en excite, adresse- toi à ton Seigneur et implore- Le. »

Ce fut, à la suite de cette conversation, (entre le Messenger **Mouhamed** (psl) et l'ange Gabriel) que le verset coranique suivant fut descendu pour soulager les musulmans, en l'an 623.

V₁₄₄ « Certes, nous te voyons tourner le visage en tous sens, dans le ciel. Nous te faisons, donc, orienter vers une direction qui te plaît. Tourne, donc, ton visage vers la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez – y vos visages. [...]

Sourate 2, Al-Baqarah, La vache, V 144

Quand les khoureïchs apprirent cela ils décidèrent d'attaquer les musulmans dans leur nouvelle résidence.

Pour répondre à leur tentative, **ALLAH** fit descendre le verset coranique suivant pour une contre- attaque légitime.

V₃₉ « Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) parce que, vraiment, ils sont lésés : ALLAH est, certes, capable. »

Sourates 22, Al Hajj, V 39

La bataille de Badr, en l'an 624, fut celle, au cours de laquelle, ils perdirent soixante-dix combattants dont les principaux leaders : Outbatou ibn Rabia ta, Oukhbatou ibn Abî Mouaitine, Abou Diakhline et Nadrou Ibn Harris. Bien que les anges soient descendus pour secourir les musulmans, le verset suivant fut révélé pour motiver la victoire.

V₁₀ « ALLAH ne fit cela que pour (vous) apporter une bonne nouvelle et pour, qu'avec cela, vos cœurs se tranquillisent ... mais il n'y a pas de victoire que de la part d'ALLAH. ALLAH est Puissant et Sage. »

Sourate 8, Al- Anfal, le butin, V10

Ensuite, il y eut, en l'an 625, la bataille d'Ouhoud pour laquelle les mequois revinrent pour venger leurs morts et laver l'humiliation. Ce jour-là, également, dès les premières attaques, les mécréants furent surclassés et ils prirent

la fuite. Mais, ce fut, lorsque certains archers choisis par le Prophète **Mouhamed** (psl) pour assurer les arrières, désobéirent que les rôles furent inversés et la conséquence fut que Hamzatou, l'oncle du Prophète **Mouhamed** (psl) et Moushab Ibnou Oumer et beaucoup d'autres furent tués et le Prophète **Mouhamed** (psl), lui-même, eut des blessures. Les hypocrites qui n'avaient pas pris part au combat voulurent pavoiser mais le verset coranique suivant fut révélé pour les bâillonner.

V₁₅₂ « Certes, ALLAH a tenu Sa promesse en envers vous, quand par Sa permission vous les tuiez sans relâche jusqu'au moment où vous avez fléchi, où vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré (la victoire) que vous aimez ! Il en était, parmi vous, qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était, parmi vous, qui désiraient l'au-delà. [...] »

Sourate 3, Al Imran, la famille d'Imran, V 152.

Quant à la troisième bataille, en l'an 627, (celle des croisés) elle était la plus importante car, non seulement, les khoureïchs l'avaient très bien préparée mais, en plus, d'autres tribus les rejoignirent pour venir assiéger les musulmans dans la ville de Médine. Pire encore, les juifs (banous Qurayziata et banous Nadir) qui avaient signé le pacte social avec les musulmans violèrent leur engagement en venant soutenir les croisés.

Mais, **ALLAH**, dans Sa Puissance omnisciente, fit déporter, sur eux, le vent et le froid qui les obligèrent à s'enfuir. Ainsi, les juifs se réfugièrent dans leur citadelle où les musulmans les trouvèrent et décapitèrent les principaux responsables. Et les versets coraniques qui suivirent décrivirent les causes de la victoire :

V₅ « ALLAH a renvoyé, avec rage, les infidèles sans qu'ils aient obtenu aucun bien, et ALLAH a épargné aux croyants le combat. ALLAH est Fort et Puissant. »

V 26 Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des gens du livre qui les soutenaient (les coalisés) et Il a jeté l'effroi dans leur cœur. [...] »

Sourate 33, Al Ahzab, Les coalisés, V 25 et 26.

De retour à Médine, le Prophète **Mouhamed** (psl) se vit en songe, au sein de la Kaaba avec ses compagnons. Automatiquement, Il les en informa et leur demanda de se préparer pour la oumra.

Les mecquois, dès qu'ils apprirent cette intention des musulmans, décidèrent de s'y opposer, fermement. Alors, les deux parties se rencontrèrent à Houdaibiya, en l'an 628. Là, le Prophète **Mouhamed** (psl) leur déclara qu'il n'était pas venu pour faire la guerre mais, plutôt, pour accomplir la oumra. La discussion fut houleuse et très âpre. Finalement, ils s'accordèrent pour une trêve de dix ans avec les conditions suivantes :

Premièrement, le Prophète **Mouhamed** (psl) devait retourner à Médine avec ses compagnons pour ne revenir que l'année suivante, pour accomplir la oumra.

Deuxièmement, les mecquois qui se rendaient à Médine, l'obligation était faite au Prophète **Mouhamed** (psl) de les retourner à la Mecque, même s'ils étaient musulmans. Par contre, si les médinois se rendaient à la Mecque, les mecquois n'étaient pas tenus de les rendre au Prophète **Mouhamed** (psl).

Troisièmement, au moment de rédiger le texte de l'accord, le Prophète **Mouhamed** (psl) ordonna, à Aliou ibnou Abitalib, de l'entamer par :

« Bismilahi Arahmani Arahimi » : « Au nom d'ALLAH le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. »

Mais Souhailou boun Amri s'y opposa en ces termes :

« Je ne reconnais pas "Arahmani Arahimi ", il faut débiter, plutôt, par " Bismika Alahouma" : "De par Ton nom, Seigneur". »

Aliou hésita mais le Prophète **Mouhamed** (psl) lui intima l'ordre de s'exécuter et d'écrire ce que ce Souhailou lui dit. Cela mécontenta les compagnons et, surtout, Omar qui s'adressa à Aboubakr en ces mots :

« Alâma noûti damiyata fidîninâ ? » : « Pourquoi acceptons –nous l'humiliation pour notre religion ? »

Ce dernier lui répondit :

« Alâ rislika yâ Omar ! ine nahou rassouloulahi ! » : « Attention Omar ! L'ordre vient du Messager (psl) ! »

Cela fut un fait insolite, car, du début de l'islam à ce jour-là, jamais, le Prophète **Mouhamed** (psl) ne fit de concession aux mécréants.

En retournant à Médine, **ALLAH** fit descendre ces versets coraniques :

V 1 « En vérité, Nous t'avons accordé une victoire éclatante (lors de la rencontre d'Houdaibiya, en l'an 628). »

V 2 « afin qu'ALLAH te pardonne tes péchés, passés et futurs, qu'Il parachève sur toi Son bienfait et te guide sur une voie droite. »

Sourate 46, Al Fath, l'ouverture, v 1et 2

Les hypocrites qui ne recherchaient qu'à saper le moral des musulmans dirent :

« On nous avait promis la oumra et nous en avons été empêchés. »

Le Prophète **Mouhamed** (psl), ayant pris connaissance de ces manœuvres, morbidement, conçues dit :

« C'est une victoire éclatante et nous la vivrons, bientôt, ensemble ! »

Ensuite, il eut la bataille de Khaybar, en l'an 628, durant laquelle les juifs rescapés se réunirent pour combattre les musulmans mais ils furent décimés.

L'année suivante, en l'an 629, comme convenu dans les clauses de la trêve, le Prophète **Mouhamed** (psl) et les musulmans accomplirent la oumra et le verset coranique suivant fut révélé pour confirmer son rêve précité :

V 27 « ALLAH a été véridique en la vision par laquelle Il annonça à Son messager en toute vérité : vous entrerez dans la Mosquée Sacrée si

ALLAH veut, en toute sécurité, ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans crainte. [...] »

Sourate 48, Al-Fath, la victoire éclatante, V 27

Puisque, dans les clauses, il y était dit que les alliés des mecquois, les banous Bakr, auraient les mêmes droits de protection qu'eux-mêmes et qu'il en serait de même avec les musulmans et leurs alliés que furent les banous houzâ ata ; les banous Bakr violèrent, tout de même, leur engagement en allant agresser, nuitamment, les alliés des musulmans et ils en furent soutenus par les notables mecquois.

Voilà les raisons qui autorisèrent le Prophète **Mouhamed** (psl) et ses compagnons à libérer la Mecque et y établir l'ordre, en cassant et en ensevelissant les idoles pour purifier la Kaaba et hisser le drapeau prouvant la victoire de l'Islam sur le paganisme.

Ceux d'entre les compagnons qui avaient désapprouvé le contenu de l'accord de trêve d'Houdaibiya, virent, maintenant, après la violation du pacte et ses

conséquences qui furent néfastes aux mécréants, que le Prophète **Mouhamed** (psl) était loin de se tromper.

Le jour de la rentrée solennelle voici ses propos :

« La illaha illa lahou wahdahou la charika lahou sadakha wahdahou wa nassara abdahou wa hazama lah zâba wahdahou : Il n’y a de Dieu qu’ALLAH, Seul. Il a rendu véridique Sa promesse. Il a assisté Son serviteur et, Seul, défait les coalisés. »

Devant la Kaaba, maintenant, il prononça :

« yâ ma achara khouraïchine ina lâha khad azhaba anekhoume nakh watal diahiliyati wata azoûmahâ bil abâhi ; ane nâssou mine adama wa âdamou khoulikha mine tourâbine » : « Oh ! Peuple de khoureïchs ! ALLAH a aboli, au jour’d’hui, les prédilections ancestrales qui ne reposent que sur la féodalité et le paganisme ; les hommes sont issus d’Adam et Adam est créé de terre. »

Après il remit le drapeau de l’Islam à Bilal qui monta le hisser sur la Kaaba. Puis il s’adressa aux mecquois en ces termes :

« Mâtarawna anenî fâ iloune bikhoume ? » : « Qu’attendez-vous, maintenant, de moi ? ».

Ils répondirent :

« Khayerane ! Akhoune karimoune , wa ibnou akhine karimine ! » : « Salut ! Frère noble, fils d’un frère noble ! »

Ensuite il ajouta :

« Ize haboû fa ane toumou atoulakhâou ! « Partez ! Vous êtes les affranchis ! »

Ce fut l’amnistie générale qui désarma, moralement, les notables khoureïchs qui, pendant des années, le combattirent à tous les niveaux. Ils étaient conscients, ce jour- là, qu’ils étaient à la merci du Prophète **Mouhamed** (psl) pour les humilier mais il n’en fit rien.

Comme les habitants de Taïf n’avaient pas digéré la libération de la kaaba et le piétinement des idoles, ils décidèrent d’attaquer les musulmans. Ce fut

la bataille de Hunayn, en l'an 630. Ce jour-là, les musulmans qui étaient au nombre de douze mille, tombèrent dans une embuscade tendue par l'ennemi. Plusieurs d'entre eux prirent la fuite mais le Prophète **Mouhamed** (psl), entouré de quelques-uns de ses compagnons, prononça, à haute voix, ces quelques mots :

« Anâ nabiyou lâh kazib anâ ibnou Abdil Mouttalib » : « Je suis, certes, le Prophète (psl), mais, je suis, aussi, le fils d'Abdoul Mouttalib. »

Les fuyards, dès qu'ils entendirent sa voix, rebroussèrent chemin. Par la suite, ces versets coraniques furent révélés :

V₂₅ « ALLAH vous a déjà secourus en maints endroits mais le jour de Hunayn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre et cela ne vous a servi de rien. La terre, malgré son étendue vous devint étroite, puis vous avez tourné le dos en fuyant. »

V₂₆ « Puis ALLAH fit descendre Sa quiétude [« Sa Sakîna »] sur Son messager et sur les croyants. [...] »

Sourate 9, Tawbah, le repentir, v 25 et 26.

Après son retour à Médine, il apprit que les byzantins fomentaient une attaque et il alla à leur rencontre. Ce fut à Tabouk, en l'an 630, où il eut plus de rumeurs que d'actes concrets puisqu'il n'y eut pas d'affrontements. A son retour, il ordonna la démolition de "**Masdjidou Dirari**" : "**la Mosquée de la nuisance**" que les hypocrites avaient construite pour l'opposer à celle de Kouba. En demandant au Prophète **Mouhamed** (psl) de venir l'inaugurer, il en fut dissuadé par les versets coraniques que voici :

V₁₀₇ « Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants qui la préparèrent pour celui qui, auparavant, avait combattu ALLAH et Son envoyé et jurèrent en disant : Nous ne voulions que le bien ! [Ceux-là], ALLAH -atteste qu'ils mentent.»

Sourate 9, Tawbah, le repentir, v 107 »

V₁₀₈ « Ne t'y tiens jamais. [...] »

Sourate 9, A Tawbah, le repentir, v 108

A la suite de cette déconvenue, Abdoulaye boun Obèye, le meneur des hypocrites décéda.

Ensuite, Aboubakr fut autorisé par le Prophète **Mouhamed** (psl) à diriger le premier pèlerinage, après la libération de la Kaaba, en l'an 631. Enfin, ce fut le pèlerinage d'adieu : « **Hadja Toul widayi** », en l'an 632, au cours duquel, le Prophète **Mouhamed** (psl), dans son discours, dit aux musulmans :

« **Ahouyâ Nassou ine na dimâ akoume wa am wâlakoume harâmoune alèye koume haramoune illâ antal khaw rabakoume ka horomati yowmikoume hazâ waka horomati chah rikoume hazâ wa ine nakoume chatal. Khawna rabakoune fa yass alakhoume anne a amâ likoume wa khad balle lakh-tou** »: « **Oh! Peuple ! Vos sangs et vos biens sont sacrés comme les sont votre jour-ci et votre mois-ci, vous rencontrerez votre Seigneur et Il vous interrogera sur vos actes et j'ai transmis ...**»

Et ALLAH fit descendre ce verset coranique :

V₃ « [...] Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous : [...]. »

Sourate 5, AL Ma Idahtou, la table servie, v3



Le dernier verset révélé sur le Prophète **Mouhamed** (psl) et, après lequel, il ne vécut que neuf nuits, comme l'atteste Ibn Abbas (ra), fut :

V₂₈₁ « [...] craignez le jour où vous serez ramenés vers ALLAH alors, chaque âme sera [...], rétribuée de ce qu'elle aura acquis Et ils ne seront pas lésés. »

Sourate 2, AL baqarah, La vache, V 281

Nous avons énoncé, précédemment, que **Cheikh Hamallah** est un **adjectif qualificatif réel**, par conséquent, un **déterminant**. Essayons, maintenant, de le démontrer dans le domaine de l'analogie.

Au lendemain, du décès de **Cheikh Sidy Mouhamed Lakhdar**, ses premiers mouqadams qui étaient présents lorsque **Cheikh Hamallah** fit sa première déclaration, sans hésiter, firent, automatiquement, leur allégeance puisqu'ils étaient convaincus, avant la disparition de **Cheikh Sidy Mouhamed Lakhdar** que c'était, lui, qui était : « **Al inne sanou al kâmilou al mountazarou** » : « **l'homme accompli, attendu.** »

Et, ce fut, l'un de ces mouqadams, en l'occurrence, **Boubacar Bou-lamba Doucouré** qui, s'adressant au Maître, cita cette maxime-ci :

« Si à ton époque, un être unique

Devient pure et limpide pour toi, c'est un objectif splendide

Mais où est-il cet être unique ?

Puis il ajouta :

« Nous, nous ne disons pas où est cet être unique mais nous disons c'est toi cet être unique. »

Aussitôt, lorsque la rumeur se répandit, la plupart des érudits et des sommités de cette époque convergèrent vers la ville de Nioro du Sahel (Mali) pour explorer. Et le plus surprenant fut, qu'après leur exploration didactique et mystique, ils firent, eux, aussi, leur allégeance les uns après les autres, en l'assortissant de productions poétiques de très haute facture pour mettre en exergue les raisons de leur acquiescement.

Ce fut, d'abord, Mouhamed Mahmoud Al Hâdjîyou, dit Marabata, un thaumaturge respecté qui fit un poème pour magnifier la dimension de **Cheikh Hamallah** dont voici un extrait :

« Ouloumouhoû moubtadahâ mine inneti hâ i al makhâli » : «Le début de la station de ses connaissances part de la fin de celle des autres. »

Ensuite, vint Cheikh Mouhamadou Lamine, une sommité qui avait la maîtrise des prescriptions transcendantales qui déclara :

« Fi zahiri chakli inne sânoune wa moustatiroune sirroul khilâfati kha-kane fi khakhikhatiyî » : « l'apparence exotérique démontre celle d'un être humain, mais ésotériquement, c'est l'incarnation de la vertu intarissable qui s'y trouve. »

Après, ce fut le tour du grand théologien, spécialiste des acceptions pan-théistes, Sidy Mahmoud qui, après sa soumission, composa un poème dont voici le début :

« Diazallahou bil ikhsani wal fadli Cheikhanâ Himallahi anne koulil abîdi jawi choukri » : « Qu'ALLAH rétribue notre Maître Cheikhanâ Himallahi, à la dimension de sa noble initiative dont le but est de nous sauver. »

Et il conclut » :

« Wa tahir bihî minne koulli kharerine khouloûbanâ bi mâ hâza minne khadrine ladèyeka wa minne sirri » : « Purifie ! Oh ! Seigneur ! Nos cœurs de tout caprice et de toute déviation en nous procurant les dimensions et les secrets inépuisables de ses dons. »

Puis, au tour du grand moufti du rite malikite, Mouhamed Moctar Ibn Mbâlé qui, une fois arrivé à Nioro (Mali), dit, dans un poème splendide :

« Cheikhî Hamahoullahou khâtimou koullimane nalal maharifa min ne waliyine wassili chamsou chariati babou koulli fadîlatine asloul hidâyati lil khabîyi al diahili bakhroul khakhikhati sirrouhâ wa fouyoudouhâ khawsoul warâ moundji a tarîdil wadjili wallâhi wallahî al azîmi wa manne bânâ chab a tibâkha alalhadîdi châfili mâ koulou khawlal kâzibane lâ kinenani khassar- tou fihî wa lestou bil mouta sahili »:« Mon Maître Hamahoullahou qu'ALLAH a protégé est le tréfonds de la sainteté pour tout aspirant désirant arriver, convenablement. Il est le soleil de la charia, porte de toute vertu, source de la guidance

pour tout égaré, recherchant son salut. Il est l'océan de la transcendance, le secret de la profusion, le sauveur des poursuivis repentis. Je jure ! Je jure ! Au nom d'ALLAH, Créateur des sept voûtes au-dessus des plaines que ce que je viens de dire ne relève pas de mensonge et ce que je me reproche relève, plutôt, de mon manquement et non de mon trop-plein. »

Le suivant fut Mouhamed Abdallah, un poète chevronné, maître de la littérature ambivalente qui produisit un poème éblouissant dont voici un extrait :

« A Seïdanâ inne nâ alimenâka ourwatane bizad dîni ouzkhâ lèyessa finâ adîlouhâ wa lamta atamide illâ allal lâhi wahdahou wa lamta toukh rika dounyâ al mou bate tarou djîlouhâ wa khad alimoû annenal ilahâ waliyou koume wa khadarata khayeril khalkhil annetoume sabilouhâ ilèyeka ilèyekal amera yâ khara âmirîne chikayatounâ bilâhi anneta mouzîlou hâ » : « Oh ! Notre Guide! Nous avons trouvé en toi, les forces mystiques indéracinables qui nous ont permis de percevoir que tu n'as pas d'égal. Tu ne t'es fondé que sur l'assistance d'ALLAH, raison t'ayant permis de résister à la bourrade de l'égarement et surmonter la bourrasque de la tentation. »

Pour ceux qui désirent approfondir leur connaissance ou leur documentation sur les poèmes conçus par les intellectuels hamallistes, nous leur demandons de se référer à l'excellent ouvrage : « **Al yakhout wal Mardiânou** » :

« **La perle et le corail** » conçu par mon ami et frère, le regretté Sidy Mouhamed Oulmaz.

Après la démonstration convaincante dont les érudits firent montre, les irréductibles opposants au hamallisme furent embarrassés car ne pouvant plus, d'une part, qualifier **Cheikh Hamallah** de séducteur sans valeur et, d'autre part,

n'ayant plus les recours habituels auxquels ils se référaient et dont la plupart devinrent hamallistes.

Alors, ils optèrent pour le dialogue. Quand ils furent reçus par **Cheikh Hamallah**, ils lui dirent que le tidjânisme était une doctrine à laquelle ils adhéraient tous, donc, leur devoir impérieux commandait de constituer une force invincible contre ses détracteurs.

Cheikh Hamallah leur répondit, en affirmant, qu'effectivement, le devoir interpelait les disciples tidjânes à consolider leurs rapports et à œuvrer dans la droiture. Mais, il ajouta que les règles fondamentales du tidjânisme étaient claires et, à sa naissance, son fondateur, **Cheikh Ahmed Tidjâne (ra)**, comme mot de passe, avait dit :

« **Allahouma innenî na wayetou anne atta abbada laka bi tilâwâti hâzal wirdi al mouhamadiyi al mâloumi sanadi ibtikhâ a mardâtika** » : « **Oh ! Seigneur ! Mon intention, en créant cette tarîqa dont les piliers sont des stimulants, n'est autre chose qu'accéder à Ton agrément.** »

Ensuite il établit dans "**Diawhâril mânni**", le bréviaire de la tidjânia, en précisant que "**le wirdoul mâloum**" y était la sève spirituelle et que tout aspirant qui s'en acquittait, convenablement, pouvait se passer des autres wirds. Et voici comment il établit "**le wird mâloum**" :

- **1 Astaghfiroula** : **100 fois**
- **2 Salâtou alâ Nabi** (sous quelque forme) : **100 fois**
- **3 La illahâ illa lâh** : **100 fois**

Ce fut cela qu'ils pratiquaient tous. Quant aux wirds concernant la wazifa, il fut dit **facultatif** dans " **Diawhâril Mânni** " dont l'auteur Aly Harâzim y écrit, sous la dictée de **Cheikh Ahmed Tidjâne** (ra) :

« **Awrâdou zawiati hakhroul lazîmatine fa manne châ a zikra a fal yaze kourhâ wa manne lâ falâ** » : « les wirds de la zawiya (c'est-à-dire la wazifa et la hadara du vendredi) **sont facultatifs**, celui qui veut, qu'il les fasse, et celui qui n'en veut pas, ce n'est une obligation pour lui. »

Concernant la récitation de " **Diawharatoul Kamâli** " dans la wazifa, il dit, clairement que le nombre de fois à réciter était **onze fois : (11 fois)**.

Et, d'ailleurs, des auteurs qualifiés conçurent, là-dessus, des livres irréfutables pour dissiper toute ambiguïté. L'auteur de " **Mounyatoul Al Mourîdi** " : " **Le souhait de l'aspirant** " dit :

« **Wa badazâ "Diawharatoul Kamâli" toukhâwou hidâ astaratine fil hâli** » : « Dans la wazifa, la " **Diawharatoul Kamâli** " est récitée **onze fois (11 fois)**.

Et il ajouta :

« **Wa fî hayâti Cheikhinâ khadzâdou wahidatane fazèye douhâ sadâdou** » : « Du vivant de notre Cheikh, "ils" ont augmenté une perle, et cette **augmentation est louable**. » Comprenons qu'il a employé, ici, « **khadzâdou** », qui est un **pluriel** et non « **khadzâda** » qui, lui, est un **singulier**.

Quant à l'auteur de " **Boukhâtou Al Moustafîdi** " : " **L'objectif de l'aspirant** ", en commentant les citations de " **Mounhatoul Al Mourîdi** " dit :

« **Inne nâ hâzihî a ziyâdata takhriroune minne nal Cheikhî** » : « Cette **augmentation d'une perle, lors de la wazifa, a bénéficié de l'accord implicite**

du Cheikh qui, lui, ne l'a pas pratiquée, et, il ne l'a pas ordonnée mais il ne l'a pas, non plus, empêchée.

Par ailleurs, le fondateur, avant sa disparition, adressa une lettre, publiée dans " **Diawhâril Mânni** ", aux disciples de Fez (Maroc) dans laquelle il dit :

« Wa khafi foû minne wirdihâ inne sahoula alèye koume » :

« Allégez le wird de la Wazifa s'il est lourd pour vous », concernant :

- **L'istighfar**
- **La salatou alâ nabi**
- **La illahâ illa lâh**

Mais il laissa intact le " **'Diawharatoul Kamâli** " à son nombre **impair onze (11)**.

Et **Cheikh Hamallah** conclut avec eux, que, d'une part, tous les Tidjânes pratiquaient " **le wirdou mâloum** " qui est **obligatoire** et que, d'autre part, la wazifa étant **facultative**, donc il ne devrait pas, en principe, y avoir de malentendu.

Les débats étant clos sur cette thèse, ils soulevèrent une autre, à savoir, celle de la collaboration avec l'administration coloniale car pour eux, coopérer avec les administrateurs et être à l'abri de toute répression valait mieux qu'une confrontation et, pour illustrer leurs propos, ils citèrent le verset coranique suivant :

« Yâ ayouhâ lezina amanô ! Ati ou laha wa ati ourassoula wa oulil ameri minne koume » : « Oh ! Croyants ! Obéissez à Dieu et obéissez au messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité [...] »

Sourate 4, Al nisan, les femmes, V19

La réponse fut qu'un homme de foi n'a pas le droit de courber l'échine devant les infidèles, son devoir est, plutôt, de persévérer, en plus, le Coran dit : « **Wa oulil amerine minne KOUME** » : « **ceux d'entre VOUS qui détiennent l'autorité** » et non « **Wa oulil amerine minne HOUME : ceux d' entre EUX qui détiennent l'autorité.** »

Par ce motif, nous devons comprendre à travers ce verset : « **NOUS** (les musulmans) **NOUS** sommes **NOUS** et **EUX** (les infidèles) **ILS** sont **EUX.** »

Pour illustrer cela, rappelons que, quand le Prophète **Mouhamed** (psl) reçut l'ordre de prêcher, les obstructions des infidèles s'amplifièrent pour le stopper mais en vain.

D'abord, son oncle Abou Lahab qui l'avait maudit ainsi que sa femme, la porteuse de bois et Outbatou boun Rabiata qui était le délégué des khoureichs, plus son oncle Abou Talib essayèrent, tous, de le dissuader, pour ne pas dire, de le bâillonner mais ce fut peine perdue. Puis, à la bataille d'Ouhoud, le Prophète **Mouhamed** (psl) reçut des coups émanant des khoureichs à la suite desquels il eut la mâchoire fracturée et le visage ensanglanté. Mais en dépit de tout cela, il resta **RASSOULOULAH**, le messenger d'**ALLAH**.

Ce fut, en se fondant sur ces règles ci-dessus que **Cheikh Hamallah** resta imperturbable.

Le qualifiant fut conforme au qualifié.

Quand toutes les thèses tendant à persuader **Cheikh Hamallah** à s'adapter à eux furent closes et sans succès, ils optèrent, alors, de collaborer avec le colonialisme pour détruire le hamallisme.

Ils commencèrent par recenser les poèmes conçus par les intellectuels hamallistes et les expédièrent au gouverneur du Soudan Terrassons de Fougères, en y adjoignant une lettre détaillée, incitant les autorités à sévir. Immédiatement, Terrassons de Fougères fit venir son secrétaire général, Descemet et lui ordonna de mener une enquête approfondie pour savoir la position à prendre à l'égard du hamallisme, soit pour se l'approprier soit pour le détruire.

Une fois l'enquête préfabriquée et morbide de Descemet terminée, il la rendit en y énumérant les points récriminatoires suivants :

- **1** Le mouvement hamalliste était un ordre religieux dont le principal objectif était d'entraver toutes les entreprises de l'administration coloniale
- **2** Les opposants religieux de **Cheikh Hamallah** qui avaient minimisé, au début, son impact, se rendirent compte qu'ils s'étaient trompés.
- **3** Les disciples de **Cheikh Hamallah** étaient convaincus que c'était lui, le Mahdi, le sauveur attendu qui, à l'heure indiquée, allait purifier le pays des souillures des mécréants.
- **4** Même, le grand Cheikh Fâha Wouloul Mehdi qui était un leader incontesté de la tribu Toun Wazil s'était vu contraint de quitter son peuple pour se réfugier ailleurs car ne pouvant plus supporter le déferlement du hamallisme.
- **5** **Cheikh Hamallah** refusait, systématiquement, de se joindre aux chefs religieux qui, à chaque fête, faisaient des visites de courtoisie aux autorités.
- **6** Il détenait, par devers lui, deux de ses enfants en âge de scolarisation mais aucun d'eux ne fut autorisé à fréquenter l'école française.

- 7 Si l'administration coloniale voulait la quiétude et l'harmonie, la meilleure solution était son éloignement.

Une fois le rapport de Descemet reçu par Terrassons de fougères, il l'expédia, immédiatement, avec une note explicative accablante pour confirmer son contenu, au gouverneur général Cardes.

Voilà pourquoi **Cheikh Hamallah** fut convoqué à Bamako (Mali) en décembre 1925. Ensuite, il fut envoyé en exil, en Mauritanie, à Méderdra pour dix ans car les autorités coloniales trouvaient que la meilleure manière de l'affaiblir, était de l'y amener et, là, les oulémas de cette terre ne manqueraient pas de lui trouver des failles.

Mais trois événements majeurs bouleversèrent leur plan.

Le premier fut, celui du résident français de Méderdra Charbonnier qui, après sa rencontre avec **Cheikh Hamallah**, adressa une correspondance significative à son supérieur, le gouverneur de la Mauritanie résidant à Saint Louis du Sénégal, dans laquelle il expliquait ses nombreuses entrevues avec **Cheikh Hamallah** qu'il trouva serein. Malgré son amour propre blessé, il ne fit apparaître aucune amertume. En plus, il dit avoir consulté beaucoup d'oulémas qui lui avaient rendu visite mais aucun de ceux-là ne trouva à lui reprocher, quoi que ce soit.

En conclusion, il trouva que si la France voulait une politique religieuse calme dans les pays islamiques, elle devait éviter de s'attaquer aux innocents.

Quand le gouverneur lut cela, il se sentit dessoudé et il demanda, automatiquement, la mutation de ce résident qui, au lieu de faire son devoir de serviteur, préférait leur prodiguer des leçons de morale. Ipso facto, cela fut fait car ce dernier céda son poste à M. Chazal.

Le deuxième événement auquel ils ne s'attendaient pas se produisit, Mouhamed Al Moctar Oul Mah rouf, un intellectuel redouté, un juriste consulte, un poète hors pair, créa la surprise, au lendemain de sa rencontre avec **Cheikh Hamallah**. A sa sortie d'audience, il fit la déclaration suivante dans un poème dont voici quelques vers :

« A hid nazarane zital âtou a Cheikh Ahmadine imâmi hamâhoulâhou yakhdi illal rousdi

Imâmoune bihî manal ilâhou bi fadilihi you dil lou bîhî khaw manne wa khamane bihî yakhdî hawâ ma hawâ Cheikhou tidjâni mil oulâ diami anne bilâ nakhsine alèyehi wa lâ zèye di

Fa askara fihî al mounkirouna ma khâlahoume wa yâ rouba khawline fil likhâyi khad dane yourdi.

Yourîdouna it fâ ane li nourri mouhamadine fa it fa ouhoû ameroune as-siroune alal louddi

Mou assira Cheikhî khouze ilèyeka nâssi hatane fa inne tape takhi wirdane fa fouze minehoû bil wirdi

Wa illâ fa khalil boukhda woufikhta lil houdâ la al laka yowmal hasri touh sarrou fil wafdi

Fa inne nalahoû yowmal likhâhi chafa atane tâ oumou diami al asri khayera za wil hikhdi. »

« Oh ! Mon interlocuteur ! Accorde-moi toute ton attention. Cette apparition lumineuse n'est autre que celle du Cheikh qui, désormais, est mon guide protégé par ALLAH qui guide sur le droit chemin.

Il est, aussi, un cadeau spécial procuré par ALLAH pour éclairer les horizons de son environnement.

Il a, en sa possession, les prescriptions de Cheikh Ahmed Tidjâne (ra) qu'il n'a ni minorées, ni majorées.

Les contestataires, au lieu de se ressaisir, ont préféré s'adonner aux comérages. Qu'ils sachent que la parole une fois dépouillée de son bon sens, devient nuisible.

Ils veulent, à travers Cheikh Hamallah, éteindre la lumière de Mouhammed (psl), le Messenger.

Ce but ne sera jamais atteint.

Oh ! Le contemporain de mon cheikh ! Reçois de moi le conseil que voici : Si tu veux le wird, va vers lui, convenablement.

Mais si le wird n'est pas ton objectif, évite, seulement, de garder toute animosité à son égard. Te comportant ainsi, tu pourras bénéficier de "ses barakas", c'est-à-dire, de ses béatitudes.

L'intercession dont il est doté, à partir de la providence, peut s'étendre sur tous ceux qui ont la chance de ne pas faire partie des envieux. »

Quand l'administration coloniale eut les échos favorables suscités par les poèmes élogieux, en plus de la correspondance de mise en garde de Charbonnier, elle but le calice du désappointement jusqu'à la lie.

Et le troisième évènement, le coup de grâce, vint de Maître Lamine Guèye, juriste et homme politique hors pair qui, quand Cheikh Hamallah fut exilé, en Mauritanie, fit paraître un article, dans le journal de L'A O F et adressa, également, une correspondance au gouverneur général CARDES.



Dans ses deux documents, il démolit, juridiquement, les assertions de Descemet et de Terrassons de Fougères et il mit en garde la France, en précisant que, même si le statut de **Cheikh Hamallah** relevait de l'indigénat, il était, avant tout, un homme exceptionnel dont les assises théologiques et ethniques étaient très solides.

Ne pouvant plus supporter toutes ces déconvenues, l'autorité coloniale, pour arrêter le déferlement du hamallisme en Mauritanie, l'exila, en Côte d'Ivoire, pour terminer sa peine de dix ans.

Ensuite, ce fut son retour à Nioro (Mali), en fin décembre 1935 et début janvier 1936. Ce retour, cependant, fut un remède pire que le mal pour l'administration coloniale car les foules d'adhérents décuplèrent. L'influence, anciennement constatée, se cristallisa. La parution des poèmes dithyrambiques recommencèrent de plus belle.

A cela, s'ajouta l'arrivée du Cheikh, le thaumaturge BOCAR SALIF TALL de Bandiagara qui, à l'époque, était une référence mystiquement exceptionnelle,

en même temps, spécialiste en matière des sciences ésotériques et des stations astronomiques.

Ce sage, une fois **Cheikh Hamallah** installé à Nioro, fit appel à un de ses disciples le plus proche, en l'occurrence, Amadou Ham Pathé Ba et lui demanda de tout mettre œuvre pour l'amener rencontrer **Cheikh Hamallah** en toute discrétion mais ce dernier essaya de l'en dissuader, craignant les éventuelles épreuves qui ne manqueraient pas de subvenir. Le thaumaturge lui dit de s'acquitter vis à vis de lui, dans le présent, et de ne pas s'occuper de ce qui adviendrait.

Le disciple s'exécuta et ce fut un coup de foudre quand fut connue l'arrivée de Bocar Salif Tall à Nioro, mais surtout, son dépouillement de tous les titres dont il était doté, pour devenir, ensuite, un hamalliste en 1937.

Le gouverneur général, Marcel Décopet qui, à l'époque, était à Dakar, dépêcha, automatiquement, une délégation composée de dignitaires religieux pour rencontrer **Cheikh Hamallah**, en leur remettant de précieux cadeaux et en y adjoignant un document attestant que ce dernier pouvait, maintenant, pratiquer ses prières canoniques sans réduction.

Et **Cheikh Hamallah**, pour la première fois, obtempéra. Ce fut " l'occasion dorée attendue" par les opposants irréductibles encore vivants, qui déclarèrent que, dans le passé, il leur avait dit que, jamais, il n'accepterait une proposition émanant des mécréants, alors que, présentement, il se contredisait.

Mais, ce qu'ils ignoraient fut que **Cheikh Hamallah** était un **adjectif qualificatif réel** dont le **qualifié, le Messenger d'ALLAH, Mouhamed (psl)** avait signé avec les païens, à Houdaibiya, une trêve dix ans. Ces derniers avaient refusé, au moment de la rédaction du texte de l'accord, de le débiter par « **Bismilahi**

Arahmani Arahimi » et exigèrent à la place « **Bismika Alahouma** » et, pourtant, le Prophète **Mouhamed** (psl) l'avait accepté.

Ce fut, maintenant, quand les païens violèrent le pacte que la ville sainte, la Mecque, fut libérée et ils comprirent que le messenger d'**ALLAH** savait, très bien ce qu'il faisait car cela n'était pas, pour lui, un acquiescement mais un piège dans lequel ils tombèrent.

Au retour de la délégation avec les cadeaux non acceptés et leur compte rendu, cela décontença le gouverneur général. Mais, puisque la promesse de non-agression était là, il fallait qu'il attendît.

En 1941, sous le régime Vichy, le gouverneur général, en place, était Pierre Boisson, commandé par le maréchal Pétain (le chef de l'état) et Pierre Laval, le chef du gouvernement. Ils étaient les traîtres qui avaient signé l'armistice.

Pierre Boisson, n'ayant plus aucun pouvoir administratif pour agresser **Cheikh Hamallah** et son mouvement, vu les garanties données par son prédécesseur, Marcel Décopet, trouva la solution ailleurs, en incitant les troupes de la tribu Trouazi à attaquer son fils aîné, Seydina Omar dit BABA, ses frères et ses hommes. Quand ces derniers contre-attaquèrent, Pierre Boisson se saisit de l'occasion en criant :

« **Ça y est !** ».

Ce fut ainsi que les agresseurs furent innocentés et les agressés condamnés.

Ensuite, le 19 juin 1941, des troupes furent envoyées à Nioro pour procéder à l'arrestation de **Cheikh HAMALLAH**.

Reçu au palais par Pierre Boisson qui avait invité certains dignitaires religieux à venir assister à la rencontre, ce dernier lui dit :

« C'est toi Hamallah qui, dès le début de ton mouvement ordonnais à tes disciples de publier des poèmes pour nous avilir.

C'est toi Hamallah qui te réjouis de la prise de notre capitale, PARIS, par les allemands ; prise t'ayant incité à décider de faire la guerre sainte parce que la France n'existant plus.

Aujourd'hui, te faisant sortir de tes maisons et en te faisant venir, ici, tu es convaincu, maintenant, que nous sommes les maîtres.

Les membres de ta famille et tes disciples de la ville de Nioro sont, actuellement, rassemblés à la place publique et avant le coucher du soleil, la nouvelle qui te parviendra d'eux ne te réjouira pas.

Ton fils et ses compagnons qui ont agressé des innocents seront, bientôt, jugés à Yélimané. Et le cadeau qu'ils recevront, à la suite du verdict, sera la peine irréversible. »

Calmement, **Cheikh Hamallah** lui répondit :

« Tout ce que tu viens de dépiter n'a aucune valeur. Si vous êtes décidés, seulement, à me nuire, voici comment vous y parviendrez : m'amener à un lieu où ALLAH ne me verra pas et où tous les moyens m'interdisant d'accepter Son verdict divin me seront ôtés. »

En plus, Il ajouta :

« Le jour qui t'attend et qui attend tes chefs vous donnera la rétribution méritée et ce jour n'est pas lointain. Quant aux promesses que vous m'avez

faites, dans un document, à savoir, plus de malentendus, plus de persécutions, avec votre acte d'aujourd'hui, vous prouvez le contraire et, cela, je le savais.»

Cheikh Hamallah ne fit avec les autorités que ce que **le Messager d'AL-LAH, Mouhamed** (psl), fit avec les païens à Houdaibiya.

Ainsi, au lendemain de la seconde guerre mondiale, comme l'avait prédit **Cheikh Hamallah**, Pierre Boisson fut arrêté, traîné dans la boue et il mourut en prison.

Quant à Pierre Laval, le chef du gouvernement qui avait dit :

« **Je Souhaite la victoire de l'Allemagne.**»

Il fut arrêté, jugé et condamné à la peine de mort et fusillé.

Et de la même manière, le maréchal Pétain, le chef de l'état de Vichy, fut, également, jugé, et condamné à la peine de mort, à la confiscation de tous ses biens et à l'indignité nationale. Mais, vu son âge avancé, ils préférèrent le garder pour ne pas le fusiller et il mourut en détention.

Voici la liste des enfants vivants de **Cheikh Hamallah**, le jour de son départ en exil de Nioro LE 19 JUIN 1941.

- 1 **Seydina Omar dit Baba** né en 1911 et fusillé en 1941 à Yélimané.
- 2 **Chérif Ahmed** né en 1913
- 3 **Cheikh Sidy Ahmed** né en 1914 et fusillé en 1941 à Yélimané.
- 4 **Fatimétou dite Toutou** née en 1917
- 5 **Zeinabou dite Nouha** née en 1920
- 6 **Aminétou** née en 1925
- 7 **Cheikh Sidy Tahara** né en 1936

- 8 **Mouhamédou** né en 1937
- 9 **Aboubacry** né en 1938

Aujourd'hui, le seul vivant de ses enfants précités est **MOUHAMEDOU** qui est né en 1937.

C'est, lui, le guide suprême du hamallisme.

Alhamdoulilahi rabil Alamina.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Plutôt que de rentrer dans des confrontations musclées, vous mettrez le focus sur la stratégie « du rassembler plutôt que diviser ». Et cela marchera. Avec une équipe galvanisée, vous parviendrez à terminer dans les temps un chantier ou dossier compliqué.

L'équilibre de votre budget sera le cadet de vos soucis. Vous aurez surtout envie de vous faire plaisir et de vous acheter tout ce qui vous passera par la tête. Attention toutefois à ne pas dépasser les limites disponibles, car vous en ferez les frais.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Si votre tâche est routinière, une opportunité vous amènera à changer d'orientation. Vous devrez passer par une formation pour que le changement devienne effectif, mais la perspective d'une évolution vous incitera à tenter cette aventure professionnelle.

Une contrariété vous fera sortir de vos gonds. Vos désaccords porteront sur des questions financières ou sur les clauses d'un contrat qui n'auront pas été respectées. Vérifiez aussi les documents administratifs comme les assurances ou les impôts.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous travaillez avec des personnes compétentes. Elles vous aident à avancer plus vite sans vous fatiguer. Une nouvelle activité démarre et elle vous plaît. Un rapprochement peut se faire avec un collaborateur. Cette complicité vous encourage pour travailler.

Les dépenses peuvent concerner les sorties et les plaisirs. Vénus en Balance vous donne la possibilité d'avoir un budget plus important pour les dépenses. La tranquillité d'esprit vous accompagne. Mais la prudence reste de mise pour conserver la stabilité.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Dans la société où vous travaillez, vous aurez le sentiment d'être la cinquième roue du carrosse. À votre décharge, vous aurez tout de même des éléments qui conforteront votre impression : des réunions qui se déroulent sans vous, avancement bloqué, etc.

Très mal guidé par Saturne, vous prendrez un cap financier qui vous conduira droit sur des délais difficiles à tenir ou sur un dépassement de votre découvert. Le fait de vous trouver déjà en milieu de mois, en manque d'argent, vous rendra aigri.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous penserez avancer d'un petit pas, alors que vous ferez un grand bond en avant dans votre activité. On ne vous reconnaîtra pas dans cette humilité et certains se demanderont si vous serez sincère ou s'il s'agira d'une tactique pour vous glorifier.

Vous ne baisserez pas les bras, même si tout semblera concourir à vous décourager sur le plan financier. Vous aurez des atouts dans votre manche et vous abattrez vos cartes positives à la dernière minute afin de remporter le jackpot qui vous reviendra.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Venant vous appuyer, Uranus vous poussera à élever votre niveau d'ambition ou à travailler davantage. Cette planète soutiendra vos projets, vous fabriquera un réseau en béton et vous apportera un supplément de chance qui fera toute la différence.

Bien placé dans votre secteur II, Mercure vous sera d'une aide précieuse pour faire le point sur l'ensemble de vos engagements, de façon à vérifier qu'ils soient bien adaptés à vos besoins. Moyennant quoi, votre budget sera stabilisé et équilibré.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Un supérieur hiérarchique peut vous demander un rendez-vous. Il flotte dans l'air une ambiance favorable à votre évolution. La journée pourrait vous apporter un nouveau contrat. Des pourparlers vont dans ce sens. Faites attention aux clauses dans le contrat.

Peu d'inquiétude est à venir et vous avez bien raison. Les astres permettent de vivre au-dessus de vos moyens. Pourtant, la crainte n'est pas là. Vous restez confiant dans votre relation à l'argent. Un budget suffisant permet de tenir l'équilibre financier.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous n'aurez plus du tout envie de papoter avec vos collègues. Ce sera silence radio ! Côté travail, en revanche, pas de stress et encore moins de dossiers complexes à traiter..., le rêve ! Profitez-en, car cela ne pourra pas durer indéfiniment.

À la manière d'un ministre des finances, vous proposerez à votre famille un budget pour la rentrée de septembre. Comme de bien entendu, il ne fera pas l'unanimité. Pour éviter les querelles interminables, vous allez procéder à un vote. C'est la démocratie !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

La tête pleine de projets et avec des idées nouvelles pour avancer dans votre secteur professionnel, les réponses mitigées pour certaines, voire franchement hostiles pour d'autres vous refroidiront. Vous aurez un atout de taille qui changera la donne.

Bien que très optimiste sur vos chances financières, vous écouterez la voie de la raison et du compromis afin de ne pas mettre tous vos oeufs dans le même panier. Vous pourriez d'ailleurs faire appel à un conseil avisé, aidé par Mercure en Balance.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vos responsabilités seront au premier plan et, comme tout Capricorne qui se respecte, plus on vous en confiera, plus vous aurez l'impression d'avoir de la valeur. Mais certaines d'entre elles seront lourdes et vous prendront un temps considérable.

Vous devrez faire attention à de possibles irrégularités, notamment si vous attendez une rentrée d'argent de type versement de primes. Même conseil, si vous négociez des échéances de remboursement. Vérifiez que tout sera conforme à vos intérêts.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous aimeriez trouver un poste qui vous met en avant. Votre caractère affirmé ne passe pas inaperçu. Une recherche d'un nouveau travail vous séduit. Les recherches se multiplient. Elles peuvent vous conduire vers des profils de postes intéressants.

Pensez à mieux gérer le budget. Il règne un contexte de fortes dépenses. Hélas votre meilleure volonté cède aux tentations. Le shopping peut être un moment de frais multiples. Des regrets sont possibles. Peu d'économie est possible pour le moment.



Poisson (19 février - 21 mars)

Côté professionnel, vous avez assez de talent pour aller là où personne n'ose s'aventurer. Du coup, vous redonnerez un sens aux initiatives en pariant sur la réussite à grande échelle. Avec la Lune noire en embuscade, vous ne vous contenterez pas des miettes.

En ce début de semaine, vous serez doublement prudent. Extrêmement réaliste, vous anticiperez vos besoins financiers, ainsi que ceux de votre entourage. À titre personnel, vous aurez toujours une poire pour la soif... C'est-à-dire, des économies..

**Promo
Modem 4G**



Proche de vous

29 000 FCFA

au lieu de ~~39 900F~~

- 25%

**JUSQU'À 10 APPAREILS
CONNECTÉS EN SIMULTANÉ**



4G



Malitel

Proche de vous

**5 Go
offerts**



SPiRiT

Jusqu'au 30 juin 2020

Profitez du meilleur de l'Internet mobile pour vos **smartphones, tablettes et ordinateurs** avec une vitesse de connexion allant jusqu'à **150 Mbit/s**.

Rendez-vous dans nos agences.

service client : 6700 

www.malitel.ml 

www.facebook.com/malitel.official 